

# Débat public EPR « Tête de série »

## Réunion publique de clôture

Paris, le 17 février 2006

-- compte rendu v2 --

### Sur scène :

**CPDP :** Jean-Luc MATHIEU, Président, Michel COLOMBIER, Danielle FAYSSE, Roland LAGARDE, Annie SUGIER, Françoise ZONABEND.

**MAITRE D'OUVRAGE EDF :** Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 EDF, Bernard SALHA – Directeur de l'Ingénierie Nucléaire.

**INTERVENANTS/DISPUTANTS :** David BOILLEY – ACRO, Thomas BRANCHE – DGEMP, Bernard LAPONCHE – Global Chance, Hervé NIFENECKER Sauvons le Climat, Thierry SALOMON – NégaWatt, Monique SENE – GSIEN, François SORIN – SFEN,

## SOMMAIRE

<b>DÉBAT PUBLIC EPR « TÊTE DE SÉRIE » RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE</b>	<b>1</b>
<b>PARIS, LE 17 FÉVRIER 2006</b>	<b>1</b>
<b><u>Présentation de la synthèse</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>Intervention des acteurs</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>Débat avec la salle</u></b>	<b><u>21</u></b>
<b><u>Bilan et analyse du débat</u></b>	<b><u>32</u></b>
<b><u>Conclusion du Président</u></b>	<b><u>42</u></b>
<b><u>Débat avec la salle</u></b>	<b><u>45</u></b>

## **Jean-Luc MATHIEU**

### **Président de la Commission Particulière du Débat Public**

La Commission est au complet. Pour le déroulé de cette réunion, nous allons commencer avec la présentation de la synthèse du débat par la Commission Particulière. Madame FAYSSE nous présentera cette première séquence.

Ensuite, nous vous écouterons. Nous écouterons Electricité de France qui est représenté par Monsieur SALHA et par Monsieur DOGUE et puis, les acteurs que nous avons invités, qui sont à cette tribune. Toute la Commission vous remercie particulièrement parce que, nous y reviendrons, toute la stratégie de ce débat a été fondée sur les acteurs : certains nous ont quittés en cours, d'autres – et je tiens à les remercier – ont été fidèles jusqu'au bout jusqu'à ce soir, jusqu'à demain, et nous sommes contents qu'ils soient là ce soir pour cette réunion.

Electricité de France ainsi que les acteurs, ce sont des représentants de l'Association Négawatt, de la Société Française d'Energie Nucléaire, du Groupement de Scientifiques pour l'Information sur le Nucléaire, de « Sauvons le Climat », de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, de Global Chance et, enfin, la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières.

Ils interviendront, ainsi que Electricité de France, avant que nous vous donnions la parole à la fin, pour exprimer votre vécu, leur vécu, sur la façon dont ce débat s'est passé, ce qui a pu satisfaire, ce sur quoi ils sont [mot incompris]. Chacun aura la liberté de parole, dans un temps relativement contraint pour chacun, de façon à laisser la possibilité à des questions orales dans la salle.

Puis, nous évoquerons ensuite en séquence 3, après un petit changement de décors, où la Commission Particulière demeurera seule face à vous, son bilan, son analyse du débat et elle articulera avec prudence quelques perspectives sur la suite. Je dis « prudence » parce que, comme vous le verrez tout à l'heure, ce débat n'est pas totalement fini. D'abord, il se finit demain soir à minuit et puis, nous sommes obligés, dans le cadre de travaux qui ne sont pas tout à fait achevés, de jouer les prolongations pour quelques travaux la semaine prochaine et au début de la semaine suivante.

Puis, nous recueillerons les réactions, les remarques de tous ceux qui voudront s'exprimer, avant que je conclue, pour autant qu'une conclusion s'impose après tout ce que vous aurez vu dans la séquence 3.

Alors, nous allons commencer maintenant la première synthèse historique et factuelle. Je donne la parole à Madame FAYSSE.

## **Présentation de la synthèse**

### **Danielle FAYSSÉ**

Je vais vous faire un exposé sur la façon dont ce débat public s'est déroulé, de façon aussi factuelle que possible, la façon dont nous avons organisé ce débat et la façon dont il s'est déroulé, avec tous les événements qui se sont enchaînés pendant cette période.

Tout commence le 4 novembre 2004 par la saisine de la CNDP par le Président d'EDF sur ce projet de construire une centrale électronucléaire à Flamanville. La Commission Nationale du Débat Public décide, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, d'organiser un débat public sur le projet Flamanville 3 réacteur de type EPR.

La décision de la CNDP est une décision importante : nous retrouvons dans tous ces considérants la mission qui est attribuée à la CPDP. Je vous lis ces considérants.

« Considérant que, selon les indications contenues dans le dossier du maître d'ouvrage, les objectifs, la nature et l'importance du projet et sa place dans la politique énergétique nationale lui donnent un caractère d'intérêt national ;

« Considérant les enjeux économiques et sociaux qu'il comporte, les impacts de diverses natures, notamment sur l'environnement qu'il implique ;

« Considérant que le débat national sur les énergies organisé par le Gouvernement au premier semestre 2003 et les avis du comité des sages qui l'ont conclu ont fait apparaître une controverse sur le projet de réacteur de type EPR ; que le débat public a précisément pour but non de trancher une controverse, mais d'approfondir et d'en éclairer les termes, après avoir assuré l'information et l'expression du public ;

« Considérant, certes, que la loi d'orientation sur l'énergie votée en première lecture en juin 2004 arrête les principes fondamentaux en la matière ; que, cependant, elle renvoie pour leur mise en œuvre à une programmation pluriannuelle des investissements dont la date d'approbation est à la discrétion du Gouvernement et qu'ainsi, le débat public est en mesure d'éclairer préalablement la décision d'investissement ;

« Considérant que ce débat est de nature à soulever des problèmes qui ne peuvent être réglés a priori et dont la solution fera référence pour d'autres débats, la Commission Nationale du Débat Public a donc décidé d'organiser un débat public sur le projet de centrale nucléaire à Flamanville. »

Ceci étant rappelé, dans la même journée, la Commission Nationale du Débat Public a décidé de nommer Jean-Luc MATHIEU Président de la Commission Particulière, à laquelle est confiée l'animation du débat public.

Le 2 mars 2005, les 5 membres de la Commission Particulière du Débat Public sont nommés par la CNDP. Sur ce slide, nous avons les membres de la CPDP et leur qualité. Les membres de la CPDP sont autour de moi. Vous voyez leur nom et leur qualité qui s'affichent à l'écran. Le premier travail

de Jean-Luc MATHIEU a été de recruter un secrétaire général, une assistante de direction qui nous ont accompagnés pendant toute la durée de ce débat et qui sont ici dans la salle.

Ce débat public a été organisé de façon concomitante avec deux autres débats portant sur le domaine du nucléaire :

- un débat sur les déchets qui s'est achevé en janvier 2006,
- un débat sur le projet de lignes à très haute tension qui s'achèvera le 21 février 2006, qui porte sur le projet de raccordement de l'EPR au réseau électrique et sa desserte par le grand ouest.

La préparation du débat s'est effectuée au printemps et pendant l'été 2005. La Commission Particulière du Débat Public a donc décidé, comme l'invitait la Commission Nationale du Débat Public, d'organiser un débat local en Basse Normandie puisque le projet doit être implanté sur le site de Flamanville, mais aussi un débat national puisque l'EPR est présenté comme une tête de série appelée à remplacer les centrales nucléaires actuellement en fonctionnement dans toute la France.

La Commission Particulière a commencé son travail par l'élaboration du cahier du maître d'ouvrage. C'est un document de base classique dans un débat public qui vise à justifier le projet, son opportunité et à décrire l'objet technique qu'est l'EPR. C'est un document que l'on retrouve dans tous les débats publics. C'est ce que nous appelons le « cahier du maître d'ouvrage ».

La Commission Particulière a également décidé de réaliser le cahier collectif d'acteurs. Des acteurs, associatifs et institutionnels, reconnus comme ayant une réflexion, un discours construit sur le sujet, ont participé à la rédaction de ce cahier collectif. Ce travail est une innovation importante. Vous voyez apparaître la liste des associations et des administrations qui ont participé à l'élaboration de ce cahier collectif. Ce travail est une innovation importante, je vous disais, parce qu'il a permis aux personnes qui n'ont pas l'habitude de se parler de se réunir et d'accepter de formaliser leurs opinions autour de thèmes définis par la CPDP. Ces thèmes identifiés par la Commission sont :

- l'EPR et la politique énergétique,
- l'EPR et les besoins en électricité,
- l'EPR et la stratégie industrielle,
- l'EPR et la maîtrise des risques,
- les coûts de l'EPR, et les bénéfices pour la collectivité.

La Commission Particulière a ensuite procédé à l'établissement du calendrier du débat. Celui-ci a été fixé du 19 octobre 2005 au 19 février 2006, avec deux réunions d'ouverture, une à Cherbourg le 19 octobre, et une à Paris le 26 octobre. Il a aussi été prévu les réunions dans l'Ouest pour le volet local. Il y a des réunions dans toute la France pour le volet national.

Les réunions étaient réparties entre des réunions générales et des réunions thématiques, par programmation ou par citation à la tribune de tous les acteurs du cahier collectif.

Premier épisode dans ce travail d'élaboration du débat public par la Commission Particulière : le 13 juillet 2005, la loi programme fixant les orientations de la politique énergétique inscrit dans son

article 4 que l'Etat se fixe trois priorités, la première étant de maintenir l'option nucléaire ouverte. En son article (5-9 ?), il est inscrit que l'Etat prévoira la construction d'un réacteur nucléaire démonstrateur de conception la plus récente. La mention d'EPR apparaît dans une annexe à cette loi.

La Commission Particulière décide néanmoins de poursuivre son travail car la décision juridique de réaliser l'EPR n'est pas prise. Elle ne sera prise que quand le décret d'autorisation de création de l'EPR sera signé par le Premier Ministre et, par ailleurs, le travail réalisé par l'élaboration du cahier d'acteurs a fait apparaître de nombreux points qui méritent d'être débattus. C'est la raison pour laquelle la Commission a décidé d'organiser des ateliers thématiques destinés à approfondir les points de controverse, identifiés par le cahier d'acteurs.

Ces ateliers se sont déroulés les 29 et 30 septembre 2005. Ils ont rassemblé 18 experts, le maître d'ouvrage et les acteurs du cahier collectif. Ces ateliers ont fait l'objet d'une restitution vidéo par un journaliste scientifique, Monsieur DE BREM. Chacune de ces 4 vidéos a servi d'introduction au débat en réunion thématique.

Début septembre 2005, la CPDP, à la demande du Haut fonctionnaire de défense, a supprimé 6 lignes de la contribution du réseau sorti du nucléaire au cahier d'acteurs car ces 6 lignes compromettaient le secret défense. Ces 6 lignes ont été supprimées dans une contribution de 6 pages, insérées dans un cahier collectif de 160 pages où de nombreuses autres affirmations apparaissent sur le même sujet, c'est-à-dire la vulnérabilité du réacteur EPR à une chute d'avion.

Suite à cet événement, il s'est suivi un échange de courriers entre le collectif d'associations pour la protection de l'environnement et le Ministre de l'Industrie, en lien avec la CNDP. Le collectif d'associations a finalement décidé de ne plus participer au débat le 13 octobre 2005.

Le 18 octobre 2005, la Commission Particulière du Débat Public a pris la décision d'annuler les deux premières réunions publiques (celle du 19 octobre et celle du 26 octobre) car faute de contradicteurs à la tribune, elle voulait se donner le temps de remettre en place des conditions d'expression pluraliste.

Parallèlement, elle a décidé d'organiser, en collaboration avec la CPDP déchets, une réunion spécifique sur l'accès du public à l'information. Cette réunion commune s'est tenue le 14 novembre à Caen. Elle a débouché sur une mission d'expertise sur les pratiques des pays disposant d'un parc électronucléaire en matière de transparence et la création d'un groupe de travail sur l'accès à l'information dans le domaine du nucléaire.

Dans le même temps, une convention entre le maître d'ouvrage EDF et le GSIEN (Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire) a été élaborée pour permettre l'accès au rapport préliminaire de sûreté à des experts de cette association. Madame SUGIER vous parlera dans le détail de cette convention tout à l'heure.

Finalement, le débat s'est déroulé comme prévu, du 19 octobre 2005 au 19 février 2006. La première réunion publique a eu lieu à Lyon le 3 novembre 2005.

21 réunions ont été organisées dans 13 régions, y compris les deux réunions de clôture, celle d'aujourd'hui et celle de demain à Cherbourg. Sur cette carte, vous voyez les présentations géographiques et les sites où les réunions se sont tenues, avec un parallèle des points qui sont plus ou moins gros selon la fréquentation de ces réunions.

En moyenne, nous avons eu 200 personnes dans le public, sauf à Laval où nous avons eu 800 personnes, et à Rennes où nous avons eu autour de 350 personnes. Cela permet de constater que les gens se sont surtout mobilisés aux alentours du tracé de la ligne THT. D'ailleurs, dans le débat THT, j'ai écouté plusieurs des réunions publiques concernant la ligne THT : nous avons de nombreuses interventions du public sur l'opportunité de l'EPR dans le débat THT.

Donc globalement, 21 réunions publiques, 4 000 personnes qui ont participé à ces réunions publiques, 38 intervenants qui sont venus éclairer les thèmes et se sont positionnés par rapport au projet. [mot incompris] questions ont été posées lors de ces réunions publiques. Il faut préciser que, lors de la réunion publique de Rennes, commune avec celle de la Commission THT et suite à plusieurs demandes émanant du public et d'associations, a été mis en place un deuxième groupe de travail sur la demande et les besoins en électricité et sur le bilan établi par RTE sur l'évaluation des besoins en électricité.

Sur la participation du public à ce débat, 780 questions ont été posées au total, par courrier, par internet et lors des réunions. La Commission n'a pas encore répondu à toutes les questions, c'est en cours. Je pense qu'il reste encore plusieurs dizaines de questions dans le système de questions / réponses, mais nous y travaillons.

Du côté des acteurs, 12 acteurs ont contribué au cahier collectif d'acteurs. Nous avons organisé 4 ateliers thématiques. 9 cahiers individuels d'acteurs supplémentaires ont été rédigés et édités au cours des 4 mois du débat. Ce sont des acteurs qui n'avaient pas participé au cahier collectif et qui ont souhaité apporter leur contribution au débat.

Plus de 1 900 courriers d'invitation ont été envoyés aux acteurs locaux, institutionnels, en amont des réunions.

Pour conclure ce rapide historique du débat, j'insisterai sur les acquis de ce débat en terme de méthode. Malgré toutes les difficultés constatées lors de ce débat et sur lesquelles nous reviendrons plus en détail dans la deuxième partie de cette séance, et en particulier le fait que le projet a été annoncé comme décidé avant même le début du débat et au cours du débat, la Commission Particulière, dans le cadre légal du débat public, a quand même réussi à construire un débat qui a permis de débattre de la question nucléaire – ce qui est une première en France – d'inventer et d'expérimenter des nouveaux outils au service du débat public - le cahier collectif d'acteurs, c'est une innovation, ça ne s'était jamais fait – la convention avec une association – même si ce n'est pas parfait, c'est déjà cela – un groupe de travail pluraliste sur l'accès à l'information et sur le bilan prévisionnel RTE. Ce groupe de travail réunit à la fois des associations et des experts dans l'administration. Il permet d'établir un dialogue entre tous ces acteurs, c'était aussi assez intéressant. Il a également mis en évidence la nécessité d'introduire une expertise indépendante et pluraliste dans le processus des décisions. Je pense que c'est un des points forts de ce débat, c'est la nécessité d'avoir une expertise indépendante et pluraliste dans le projet. Enfin, le débat a démontré la légitimité des acteurs, a posé des questions et surtout obtenu des réponses. Cette fonction d'interpellation organisée par le débat public, qui est même la mission du débat public, est une chose très nouvelle dans le domaine du nucléaire. Elle a cependant ses limites car la CPDP n'est pas investie d'une mission d'instruction, c'est-à-dire que la CPDP n'avait pas le pouvoir d'aller plus loin, de forcer le maître d'ouvrage dans ses retranchements par rapport à des questions qui étaient posées et certains points sont restés sans réponse.

Voilà le bilan factuel, historique de la façon dont s'est déroulé ce débat. Cela fait un an quasiment que nous travaillons sur ce dossier. Mes collègues vous feront un bilan de la façon dont nous avons

ressenti les choses et les difficultés que nous avons rencontrées. Cet exposé était le plus historique possible et le plus objectif possible.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci beaucoup pour cette présentation générale. Je vais maintenant demander, dans les moments qui viennent, à chacun des acteurs qui ont animé tout ce travail depuis bientôt un an, de s'exprimer en 5 minutes. Je vous demande d'être très attentif à ne pas dépasser ce temps. Quels sont leurs commentaires sur ce débat ? Nous allons les prendre dans l'ordre où ils sont sur cette table, en commençant par Négawatt et puis, en revenant vers nous. Après quoi, nous passerons la parole à Electricité de France qui aura aussi quelques minutes pour exprimer son vécu du débat. Je passe la parole au représentant de Négawatt.

## **Intervention des acteurs**

### **Thierry SALOMON**

Thierry SALOMON, Président de l'Association Négawatt. Nous avons effectivement participé à ce débat à plusieurs titres, d'abord au niveau du cahier d'acteurs, également à plusieurs des réunions publiques et puis, enfin, aussi sur l'analyse particulière qui a été engagée autour des prévisions de consommations.

Ce que nous pouvons en retirer, si vous voulez, c'est que, pour nous, l'important est, au-delà de l'EPR, au-delà de cet équipement, nos choix énergétiques et notamment nos scénarios énergétiques pour demain.

Ce qui nous choque le plus dans ce type de débat sur ce genre d'équipement, c'est que, finalement, nous allons d'abord parler d'un équipement lié à de la production d'énergie avant même d'avoir choisi ou imaginé des scénarios, voire des scénarios pluralistes pour l'avenir. Nous croyons que le choix d'un scénario, il est totalement structurant de la société à venir : il doit à la fois réfléchir, bien entendu, sur l'électricité, sur ses usages, mais aussi parce que tout est lié, surtout en matière d'électricité, réfléchir aussi sur les besoins de chaleur de demain, les besoins de mobilité. Et donc, nous faisons un petit peu les choses à l'envers, c'est-à-dire que nous allons réfléchir sur un équipement avant d'avoir fixé le cadre, l'objectif sur des durées qui sont des durées importantes. Je reviendrai là-dessus.

Pour nous, l'important, c'est aussi de faire en sorte qu'en matière d'analyse et de scénario, nous puissions avoir des scénarios qui soient contrastés. Le début de travail que nous avons pu faire sur les scénarios qui sont proposés actuellement de façon officielle montre qu'il n'y a pas vraiment de scénario contrasté. Autrement dit, à l'horizon 2020, nous sommes sur des scénarios R1, R2, R3, sur des scénarios qui sont des scénarios toujours de croissance, sur des hypothèses qui se fondent sur 2,3 % de croissance sur le PIB, qui se fondent sur un baril à 30 dollars, ce qui nous fait un petit peu, aujourd'hui, réagir bien entendu, et ceci manque un petit peu quelque part de crédibilité et d'imagination. Il faudrait, me semble-t-il, au vu des difficultés actuelles, au vu de nos

problématiques sur l'énergie, avoir une réflexion qui soit plus large. Ça ne veut pas dire que ces scénarios soient mauvais en soi, bien entendu, mais ça veut dire qu'une réflexion pluraliste est tout à fait nécessaire : est-ce que, demain, nous aurons besoin d'accroître notre consommation d'énergie ? La question est posée, au regard notamment de la façon dont tout cela évolue sur les pays étrangers. Est-ce que, demain, la fonction première de l'Etat ne sera pas d'organiser la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique, la sobriété, avant même et de façon prioritaire par rapport à la mise en œuvre d'équipements nouveaux ?

En terme de scénario, ce qui m'a aussi interpellé, c'est l'horizon que nous nous donnons. Il y a un vrai problème d'horizon, à savoir que la tête de série EPR est prévue pour un démarrage en 2012, une éventuelle série à partir de 2020, mais nous ne nous sommes pas beaucoup préoccupés dans ce débat de la suite. Autrement dit, je pense qu'il y a 3 niveaux d'horizon. Il y a celui, effectivement, 2012 – 2020, ce sont les scénarios qui sont ceux de RTE et de la DGEMP, mais il me semble que la vision 2050, dès aujourd'hui, est totalement fondamentale. Nous en parlons pour le facteur 4 et nous avons beaucoup de difficultés au niveau de la partie de l'électricité à avoir ce même regard. Donc, il y a bien une deuxième ligne d'horizon qui est celle de 2050. Ce qui est important et ce que nous montrons assez bien, c'est que les décisions d'aujourd'hui obèrent les choix qui pourront avoir lieu sur 2020. C'est aujourd'hui que se créent les conditions de pouvoir choisir en 2020 des options tout à fait ouvertes notamment en matière de maîtrise et d'efficacité énergétique. Autrement dit, si nous ne faisons pas ces choix aujourd'hui, si nous n'avons pas cette lucidité sur les scénarios, en 2020, nous allons nous retrouver dans une situation qui va être extrêmement contrainte dans ce domaine là. Si nous devons revenir - pour des raisons très diverses, de pénurie, de tension, de conflit - à une situation où, de toute façon, il faudra avoir une stabilisation de notre consommation énergétique, au niveau d'aujourd'hui, cela sera beaucoup plus difficile entre 2020 et 2050 que si nous démarrons dès maintenant.

Il y a un dernier horizon qui est celui, finalement, qui est annoncé par l'EPR, c'est-à-dire ses 60 ans de durée de vie. Une tête de série en 2012 et puis, une série à partir de 2020, ça nous fait derrière des EPR qui vont aller jusqu'à la fin du siècle. Je n'ai pas entendu beaucoup de choses là-dessus, sur des prolongations ou sur des perspectives allant jusqu'à la fin du siècle. J'ai donc ce regret qui est finalement un regret de base : les choix sont faits avant les scénarios et il me semble que nous marchons un petit peu à l'envers sur ce plan là. Il faudrait – je termine là-dessus – à mon sens, faire en sorte que nous puissions utiliser le débat pour continuer à travailler ensemble et réfléchir sur l'ensemble de ces scénarios contrastés.

## **Francis SORIN**

Je parle au nom de la Société Française d'Energie Nucléaire. D'abord, je voudrais rendre hommage à la Commission Particulière du Débat Public et à son Président qui ont mené ce débat à son terme dans des conditions qui étaient souvent difficiles, mais je pense que, finalement, tous ceux qui ont voulu s'informer et s'exprimer ont pu le faire très largement et cela, c'est positif.

Madame FAYSSE, dans son rapport, en a parlé, nous avons noté la fréquentation aux réunions publiques relativement faible tout de même et nous pouvons sans doute le regretter. Parmi les explications avancées pour cette influence relativement réduite, il y a celle qui consiste à dire que ce débat n'étant pas fait pour décider, les gens se sont dit « après tout, c'est inutile d'y participer ». Peut-être que c'est une explication valable, en tout cas, ça m'amène à un premier commentaire qui rejoint ce qui a été dit tout à l'heure : ce débat, effectivement, s'est déroulé dans une certaine ambiguïté ; il a porté sur un sujet qui a déjà fait l'objet d'une loi, une loi elle-même d'ailleurs



préparée par un débat, par le débat national sur les énergies engagé par le Gouvernement en 2003, qui laissait l'option ouverte au nucléaire et qui prévoyait la construction d'un réacteur de nouvelle génération. Même si le débat actuel porte sur un sujet un peu différent puisqu'il porte sur un certain type de réacteur construit à un certain moment et sur un certain site, il n'empêche qu'il y a une ambiguïté et nous pouvons comprendre que le public n'a pas bien senti l'articulation entre cet exercice de démocratie participative auquel il était convié, et cette loi qui avait déjà fixé des orientations.

Sur le fond du débat, il me semble qu'il y a un argument fort qui a été développé par le maître d'ouvrage, un argument que la SFEN partage d'ailleurs et qu'elle a développé également, et qui, à notre avis, n'a pas été vraiment contre-battu par les opposants au projet. Cet argument, il consiste à dire que la construction maintenant de l'EPR Flamanville, c'est une condition nécessaire pour préparer efficacement le renouvellement de notre parc nucléaire le moment venu, vers l'horizon 2017 – 2020. Ce renouvellement va impliquer la construction d'une série de nouveaux réacteurs de nouvelle génération. Une telle série, nous ne la lançons pas sans préparation. Il faut bénéficier [mot incompris] de l'expérience de construction et de fonctionnement d'un premier modèle. Cela nous paraît être la logique technique, la logique industrielle, la logique économique. Cela nous paraît être un argument déterminant qui justifie le projet.

Il y a un autre argument développé par les opposants au projet et qui mérite d'être pris en compte, disant que nous n'aurons pas besoin de l'électricité que cet EPR va nous fournir. Cela a été, je crois, l'argument qui, au cours du débat, a été le plus souvent avancé.

Des scénarios de consommation ont été présentés, qui méritaient d'être discutés, mais je dois dire que, pour dire les choses vite, nous n'adhérons pas à certains de ces scénarios. Nous jugeons plus réalistes ceux que le Réseau de Transport de l'Electricité a élaboré. Ces scénarios là disent tout simplement que, à l'avenir, l'augmentation attendue de la consommation d'électricité appelle la mise en service de nouveaux moyens de production. Bien sûr, nous ne pouvons pas prévoir avec précision le moment exact où l'EPR de Flamanville devra fournir ses kilowatts-heures pour qu'il y ait un parfait ajustement entre l'offre et la demande d'électricité. Il se peut qu'il arrive à l'année un peu en avance, à l'année n-1 ou n-2, mais, à notre avis, ce ne serait pas un énorme inconvénient pour un réacteur appelé tout de même à fournir de l'électricité pendant 60 ans. Il faut mettre cet inconvénient, à notre avis, limité, au regard de l'avantage important du fait de recueillir de l'expérience d'une tête de série. Je pense qu'il ne serait pas judicieux que, pour éviter un inconvénient minime, nous nous privions d'un avantage majeur.

Je conclurai sur une considération qui n'a pas été tellement développée au cours du débat, mais qui me paraît importante, c'est que, si nous ne faisons pas l'EPR maintenant, si nous attendons les années 2015 ou plus avant de prendre une décision, cela ne veut pas dire que nous serons restés pendant à peu près 15 ans ou plus sans construire de réacteur nucléaire. Cela signifie tout simplement que la France perdra son leadership dans le domaine de la technologie des réacteurs nucléaires. Il me semble que c'est important à souligner. Nous sommes aujourd'hui au top niveau mondial dans ce domaine grâce à des équipes compétentes, grâce à un savoir-faire accumulé de longue date, grâce à une expérience acquise ; si nous attendons trop, les équipes se dispersent, les savoir-faire se diluent et les expériences acquises s'évanouissent, s'estompent. Nous risquons d'être dépassés par d'autres fournisseurs et constructeurs qui, eux, ne seront pas restés les bras croisés et de perdre la position privilégiée que nous avons aujourd'hui de premier fournisseur sur le plan mondial d'équipements et de services nucléaires.

## Jean-Luc MATHIEU

Merci Monsieur SORIN. Je vais demander à Madame SENE de nous parler 5 minutes, si elle le veut bien.

## Monique SENE

Je représente le Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire et nous sommes donc un groupement qui fait plutôt de l'expertise dans le domaine technique.

Je dois reconnaître qu'au démarrage, l'idée de débattre à propos d'un EPR me paraissait vraiment très difficile, étant donné que, certes, c'est un débat imposé par la loi, mais comme une autre loi venait de décider la construction d'un EPR, ça devenait totalement incohérent. Certes, l'EPR n'est pas formellement décidé, il manque encore l'enquête publique, il manque le résultat du débat, mais, tout de même, le site était déjà retenu à Flamanville.

Donc, c'était justifié, effectivement, par le fait qu'il fallait poursuivre un programme nucléaire et surtout, dans tous les papiers, il était marqué qu'il était 10 fois plus sûr que ceux existant - nous ferions donc mieux de les fermer - qu'il fait moins de déchets - ça reste à démontrer - et qu'il a un rendement meilleur. Enfin, tous ces arguments avaient quand même poussé les députés et le Gouvernement à opter pour l'EPR.

C'est vrai que, quand nous nous sommes penchés sur les dossiers pour faire le cahier d'acteurs, finalement, nous nous sommes aperçus qu'il était impossible pour les citoyens de pouvoir se faire une réelle idée sur la partie sûreté du réacteur. En effet, il n'y avait rien, ce qui faisait qu'il était évident que si nous voulions pouvoir faire quelque chose, il fallait au moins avoir accès au rapport provisoire de sûreté qui est, certes, évolutif, mais tout de même, il existe. Cet accès à l'information et à l'expertise pluraliste est vraiment au cœur du sujet parce que, si nous voulons impliquer les citoyens dans un débat qui, déjà, ne dure que 4 mois, et que les différents acteurs EDF, le Gouvernement, les autorités de sûreté, CEA, eux, ils en ont débattu déjà depuis 20 ans, cela veut dire que les gens doivent être sacrément intelligents pour s'approprier un tel dossier.

Le résultat, c'est que les gens sont viscéralement pour ou contre, selon la confiance qu'ils accordent aux différentes instances. En plus, le fait qu'il y avait 3 débats posait encore plus de problèmes parce que, finalement, EPR déchets THT, nous nous apercevons que le lien commun de tous ces débats, c'est quand même la politique énergétique et ce qu'implique la poursuite du nucléaire dans l'ensemble de ces débats. Le débat public sur l'EPR ne pouvait donc pas se résoudre si les gens n'avaient pas toutes les informations de base et, pour nous, c'était forcément toutes les informations de base sur la partie technique, mais aussi comment ils pouvaient accéder à l'information, comment on répondait à leurs questions et puis, surtout, à quoi ça servirait de poser des questions et comment elles seraient prises en compte.

C'est clair que la CPDP a pris tout à fait la mesure du problème et, dès le mois de mai, a commencé à se préoccuper d'avoir un accès justement à cette partie technique qui manquait totalement dans le dossier. Nous avons pu avoir une convention EDF CPDP GSIEN, convention avec laquelle il fallait régler les problèmes de confidentialité cette fois-ci industrielle et commerciale parce que, en ce qui concerne l'autre facette « le confidentiel défense », certes, il reste à délimiter, mais il n'a pas du tout fait partie de cette convention. Cette convention était bien sur toute la partie technique. C'est vrai que le « confidentiel défense » est venu catapultier la

convention que nous étions en train de faire et que, franchement, la plupart du temps, nous nous abritons derrière le « confidentiel défense » pas trop bien déterminé pour refuser, en fait, l'accès à de la documentation qui n'est absolument pas « confidentiel défense ». C'est une façon de faire, je pense qu'elle a été contournée cette fois et que nous arriverons à continuer.

La convention a été signée fin septembre. Nous avons donc pu faire un petit survol du dossier en 3 – 4 jours, faire une restitution avec des questions et des experts d'EDF, de la DGSNR et de l'IRSN. Nous avons établi un rapport qui a été finalisé en janvier et qui comporte les réponses d'EDF à nos remarques. Je pense que ce rapport sera annexé au rapport CPDP parce que je considère que c'est une grande avancée d'avoir pu au moins faire cette convention.

Il est vrai qu'il est clairement apparu que ce n'est pas suffisant et que, justement, à cause de cela, l'ANCLI (l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information) s'est rendu compte qu'elle pouvait, à ce niveau là, continuer le débat avec les commissions locales d'information et essayer de monter quelque chose qui permette de faire vraiment un suivi du réacteur.

Cette convention est donc en cours d'analyse, en cours d'étude et va se faire : il y a l'accord d'EDF ; la DGSNR et l'IRSN seront en soutien, donc je pense que cela, c'est vraiment la forte avancée de ce débat, c'est de montrer la nécessité de poursuite de ce type d'expertise. Ça ne va pas venir en support à l'autorité de sûreté, ça ne va pas permettre l'établissement de règles, etc. C'est simplement le regard d'experts extérieurs au dossier sur ce dossier pour pouvoir faire un rapport, pour pouvoir dire aux gens « qu'est-ce qui se passe ». Les citoyens peuvent poser des questions et, à ce moment là, nous aurons un dialogue suivi sur le sujet. Ça, ça veut dire que nous aurons accès au rapport provisoire de sûreté qui s'appellera, après, rapport préliminaire, peu importe les termes, mais c'est quand même le rapport de sûreté qui guide la façon dont nous faisons ce réacteur.

Je souligne donc cette avancée, mais j'en délimite tout de suite les problématiques. J'attends de voir comment ça va se dérouler. Il y a eu tellement d'avancées sur le problème de l'expertise et de l'accès à l'information pour faire, après, au moins 50 pas en arrière que j'attends. Je suis très contente que ça puisse se mettre en place. Comme ça doit durer 6 ans, je pense qu'il y aura des remplaçants qui pourront faire vraiment le suivi du dossier, peut-être jusqu'en 2020, donc bon courage.

**Jean-Luc MATHIEU**

Merci Madame SENE. Est-ce que Monsieur NIFENECKER veut parler quelques instants ?

**Hervé NIFENECKER**

Je vais m'exprimer au nom du collectif « Sauvons le Climat » dont je suis le Président, qui s'est intéressé au débat sur l'EPR essentiellement, du fait qu'il peut jouer un rôle dans la perspective de ralentir le réchauffement climatique.

D'abord, en ce qui concerne le débat, nous partageons un certain nombre de points de vue qui ont été donnés, c'est-à-dire que c'était difficile et que la Commission s'en est tirée assez bien parce qu'au fond, la politique énergétique avait été débattue déjà en 2003. Nous ne pouvons pas, en

permanence, à chaque occasion, remettre en cause ce qui a été plus ou moins débattu. Il peut y avoir des changements de majorité pour cela. Et donc, nous nous trouvons devant le cas d'un instrument particulier au service de cette politique. Il faut reconnaître qu'il était difficile au public de faire des propositions qui auraient pu être retenues par le maître d'ouvrage pour améliorer sa proposition. Pour nous, ce débat public s'est donc limité à l'information et à l'expression du public, ce qui est déjà beaucoup et ce qui est un pas en avant par rapport à ce qui se passait avant. C'est pour cela que nous avons beaucoup regretté le départ des organisations antinucléaires qui, en fait, ont choisi le premier prétexte fourni par une maladresse pour se retirer du débat comme ils l'avaient fait du débat national sur l'énergie et comme ils l'ont fait du débat sur la gestion des déchets radioactifs.

Ces débats devraient aussi permettre à chacun de s'interroger. En particulier, nous aurions bien aimé savoir ce que les partisans de la sortie du nucléaire proposent comme formes d'énergie qui permettent, en même temps, de ne pas augmenter nos émissions de gaz à effet de serre.

D'une façon générale, nous avons été aussi choqués par le fait que ces gens bénéficiaient d'une large propagande par les documents qu'ils ont rédigés et qui ont été publiés par la CPDP. Ils se sont retirés du débat en ayant profité de cette manne financière. Pour nous, il nous semble qu'à l'avenir, seuls ceux qui veulent participer à un débat y participent en s'engageant un minimum sur le respect des règles de ce débat.

Un autre problème qui nous est posé, c'est le problème de l'expertise. En effet, il se trouve que les experts, que je ne mets pas en cause au niveau scientifique, sont quand même tous marqués par le fait qu'ils sont antinucléaires. De ce fait, nous ne pouvons pas dire qu'ils soient indépendants puisque nous connaissons d'avance leur position. Ce qui nous paraîtrait important, à l'avenir, c'est effectivement qu'il y ait des experts étrangers, dont la qualité scientifique soit garantie par des institutions scientifiques reconnues comme, par exemple, les Académies des sciences de leur pays.

Je reviens au problème difficile qu'a connu le maître d'ouvrage puisque nous demandions en même temps au maître d'ouvrage de justifier la politique énergétique du pays, ce qui n'est quand même pas son rôle. Le maître d'ouvrage, l'EDF, doit essentiellement s'assurer que les besoins de consommation du pays soient bien remplis en temps utile. Ça n'est pas à l'EDF de décider de la politique énergétique du pays, par exemple, en organisant le manque de fourniture. Alors, si nous regardons ce qui se passe actuellement, encore cette année, l'augmentation de la consommation électrique a été de 1,5 %, ce qui fait que, sur les 7 ans que va durer la construction de l'EPR, l'augmentation que nous pouvons prévoir, sauf une politique extrêmement vigoureuse du Gouvernement, ça sera 10 %. Sur ces 10 %, l'EPR représentera 2 %. Le reste, d'où viendra-t-il ? Le reste ne pourra pas venir des énergies renouvelables parce que les énergies renouvelables, en particulier l'éolien est une énergie de base qui viendra en déduction essentiellement de la production nucléaire. Donc il faudra fournir ces 8 %, et nous sommes déjà en train de le faire, en construisant des centrales thermiques, par exemple, le projet de Fos et puis, en remettant en œuvre des anciennes centrales thermiques EDF. Ce qui veut dire que la France va augmenter, dans les prochaines années, ses émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de production électrique, d'une façon qui n'est pas du tout négligeable puisque nous pouvons estimer un rejet supplémentaire d'environ 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2012 ou 2013.

Donc, ce genre de débat, en fait, devrait être plus dans la durée et devrait intéresser toutes les formes de production concernées, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'électricité, le nucléaire, le fossile et le renouvelable. En particulier, dès maintenant, la croissance rapide de la production électrique par des centrales thermiques [mot incompris] devrait être mise en débat. De même, nous

pouvons remarquer que la mise en place du parc d'éoliennes se heurte à de fortes résistances d'une partie de la population et, là aussi, le public devrait pouvoir être informé et s'exprimer. Merci.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Merci Monsieur NIFENECKER. Monsieur BOILLEY va s'exprimer pour l'ACRO maintenant.

### **David BOILLEY**

Merci. Un débat sur une installation nucléaire est assez nouveau en France, ça a été dit plusieurs fois et donc, à l'ACRO, nous avons pris avec un a priori positif cette tentative d'un peu de démocratie participative, même si le contexte était plus que difficile – ça a été dit plusieurs fois – par la loi sur l'énergie de juillet 2005 qui donnait l'impression que tout est décidé, et je pense que tout le monde partage, à la fin du débat, cette opinion là, et le fait que le Premier Ministre, avant même la première réunion, en a déjà tiré des conclusions, ça a aussi brouillé pas mal le débat.

Certes, c'est EDF qui est contraint par la loi qui sollicite ce débat, mais les règles du jeu sont inconnues : sur quels critères va-t-elle tirer ses conclusions ? Comment se fera l'évaluation de l'opinion publique ? Nous n'en avons pas la moindre idée. Le rôle et les règles de ce débat qui apparaissent comme sans enjeu ne sont donc pas claires, mais il a eu le mérite d'exister. En particulier, il a permis une prise de parole plus large que le débat sur l'énergie de 2003 et c'est à mettre au crédit, je pense, de ce débat, à un bémol puisqu'une contribution, celle de la fondation Sciences citoyennes, a été refusée sans explication claire, je ne sais pas s'il y en a eu d'autres.

Malheureusement, cette grande richesse de points de vue a ses limites parce que les mêmes chiffres sont utilisés, des chiffres parfois contestés, parfois les mêmes chiffres utilisés pour arriver à des conclusions diamétralement opposées. Comment le profane peut se faire une opinion ? Je ne sais pas, si ce n'est que de regarder l'étiquette de la personne qui parle, à moins de refaire tous les calculs. Nous pensons que ce débat, il aurait gagné à rassembler autour d'une table les acteurs concernés pour mettre des calculs prospectifs sur la table et faire ressortir les hypothèses et choix de société qui se cachent derrière les chiffres, pour rendre plus clairs les perspectives qui ont été mises à droite et à gauche et qui sont contradictoires.

Pour ce qui est de l'EPR proprement dit, notre position sur le réacteur n'a pas changé. Nous préférons que l'investissement aille dans les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables parce que, sur ces points, il y a consensus. En effet, même la loi sur l'énergie met comme priorité, en un, la maîtrise de la demande de l'énergie et, en deux, la diversification des sources d'approvisionnement. L'EPR va à l'encontre de ces deux priorités parce qu'il renforce la part du nucléaire qui est déjà énorme et il renforce la surproduction. Le seul argument qui est resté en faveur de l'EPR, c'était le renouvellement du parc et d'avoir un prototype, mais il y a un démonstrateur finlandais qui devrait être suffisant pour cela et donc, à l'issue des débats, nous ne comprenons toujours pas pourquoi il faut un EPR dès maintenant.

Nous sommes convaincus que, malheureusement, les autres acteurs n'ont pas changé d'avis non plus, donc à quoi a servi ce débat ? Comment faire maintenant ? Nous avons une proposition de compromis qui est un peu en cohérence avec le débat sur les déchets, qui va vers un prolongement

de 10 ans des recherches sur les déchets nucléaires et donc, nous proposons en conséquence un moratoire de 10 ans sur l'EPR.

Cette solution a plusieurs avantages. Elle est éthiquement correcte vis-à-vis des générations futures. Comme nous n'avons pas de solution sur les déchets, attendons d'avoir une solution. Elle permet de satisfaire une majorité de la population qui est opposée à l'EPR et elle ne ferme pas les portes à l'avenir parce que ce dernier point était apparemment la préoccupation principale du Gouvernement. Dans 10 ans, si les recherches ont permis de dégager une solution acceptable sur les déchets, si l'investissement dans la sobriété énergétique et les énergies renouvelables n'a pas porté les fruits escomptés, alors, l'option nucléaire pourra à nouveau être débattue.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Merci. Monsieur LAPONCHE, vous avez la parole.

### **Bernard LAPONCHE**

Merci beaucoup. Je représente ici l'Association Global Chance qui réunit des scientifiques ou des experts dont je tiens à souligner que leurs diplômes d'ingénieur ou d'universitaire sont tout à fait comparables à ceux qui peuvent par opinion défendre le nucléaire et que je n'attaquerai pas ici. J'ai un peu regretté les expressions un peu exagérées du représentant de « Sauvons le Climat » sur ce plan.

Deuxièmement, je pense également que les organisations qui ont quitté le débat sur la question du secret défense étaient tout à fait habilitées à le faire et l'ont exprimé.

Troisièmement, je tiens à souligner que, sur le secret défense, les experts critiques qui sont à cette table, en particulier Monique SENE et les représentants de l'ACRO, avaient également quitté le débat à ce moment là et l'ont repris parce qu'il y a eu un groupe de travail sur la question de secret défense qui a été établi. Tout cela pour un peu rectifier ce qui a été dit précédemment.

Je ne parlerai pas sur le sujet de fond parce que nous en avons parlé pendant les débats qui ont été organisés et présentés ici. Global Chance, sa position est connue, elle a été publiée, elle est dans les cahiers d'acteurs. Nous considérons que l'EPR est un projet inutile et dangereux et que cela incombe que, de toute façon, en aucun cas, il est considéré comme un réacteur acceptable pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Nous rejoignons sur le plan de la politique énergétique pas mal de choses qui ont été dites précédemment.

Je voudrais donc parler du sujet, me semble-t-il, de ce soir, c'est-à-dire du débat et ce que nous pouvons en dire. Premièrement, il me semble qu'il y a un certain nombre de Gouvernements, en particulier de Gouvernements européens, d'Etats en Europe, qui considèrent que le débat public est un élément nécessaire du fonctionnement politique de leur nation, sur deux plans, d'abord comme un instrument de la démocratie : la démocratie représentative n'est pas considérée comme suffisante pour débattre des grandes questions de civilisation et donc, le débat public est un élément de la démocratie.

Deuxièmement, et là, je crois que c'est une position assez intéressante, c'est pour eux, les dirigeants, au sens large, un élément de la prise de décision parce que le monde est complexe. Il l'a toujours été, mais, là, sur les questions énergétiques, ça devient effectivement un peu compliqué. Faire du débat public, consulter, discuter, prendre son temps, comparer les arguments, évaluer les programmes, passer par étapes, discuter de la politique, voir ses conséquences, etc., c'est un outil de la décision. Manifestement, l'Etat français, au sens large, depuis l'exécutif, le Parlement, l'administration, les grandes entreprises, c'est une tradition très pyramidale, c'est un Etat très concentré, nous le savons, très centralisateur, mais [mot incompris] le débat. La preuve en a été donnée par cette série de décisions affichées, ce qui n'avait rien d'obligatoire, le vote du Parlement dont nous ne savons pas très bien d'ailleurs sur quoi il a vraiment voté, le Premier Ministre qui donne les conclusions du débat alors qu'il était en cours, le Président de la République, etc. et, heureusement, nous sommes rassurés aujourd'hui par un tract qui a été distribué et qui nous donne la réponse du Président de la République sur cette histoire [mot incompris], qui montre d'ailleurs le mépris par rapport au débat puisqu'on nous dit que ce que dit le Président de la République, c'est pédagogique. Vous avez tous lu la lettre, c'est doublement scandaleux, un, parce que dire que les discours du Président de la République sont pédagogiques et ne sont en aucun cas une décision, c'est, d'une certaine façon, se moquer de la fonction présidentielle et, deuxièmement, c'est encore plus se moquer du débat public en prenant les gens de la CPDP pour des imbéciles.

Je pense que ça, c'est extrêmement profond et que, là, il faudra le corriger, nucléaire ou pas. Il faut que le débat public soit quelque chose qui fonctionne et que l'on admette les discussions contradictoires, etc.

La façon dont s'est organisé le débat avec les difficultés qui ont été signalées [mot incompris] de la CPDP parce que tout cela était quand même un peu désordre et un peu difficile, et nous n'avons pas l'habitude du débat en France. Le nucléaire est un sujet sur lequel, moi, je participe au débat depuis 40 ans, je suis probablement l'un des plus anciens dans ce domaine, et je dois dire que ça ne change pas beaucoup. Ça change sur la forme, c'est-à-dire que les gens des deux côtés d'ailleurs sont plutôt plus aimables, mais, sur le fond, ce n'est quand même pas très satisfaisant.

Ce n'est pas satisfaisant, pourquoi ? Parce qu'il y a un mélange permanent – chez les uns et les autres – de la discussion des choses qui peuvent être considérées comme factuelles et de la discussion sur les opinions. Ça, ça a toujours été mélangé et, débat après débat, nous avons vu réapparaître des points sur lesquels, par exemple, Global Chance disait quelque chose, EDF ou Areva disait autre chose. En gros, le débat était de mettre en évidence deux thèses. Non. EDF dit « je veux construire un EPR », c'est normal ; Areva dit « [mot incompris] », c'est normal. Ce qui n'est pas normal et ce qui devrait être le rôle d'une CPDP instructeur, c'est de dire « écoutez, Messieurs, à la première séance, untel a dit ça, l'autre a dit ça et, à la séance suivante, il y aura la réponse ». Or, ça ne s'est pas passé ou insuffisamment. Vous nous dites qu'il y a eu 780 questions et que les gens auront des réponses, c'est trop tard. Il faut que le débat soit organisé de façon telle. Ça s'est produit dans certains cas où nous avons dit « tel truc, oui ou non ». C'est extrêmement important. Il faut passer au crible de la Commission du Débat Public les déclarations factuelles et, par contre, après, que chacun dise « je suis pour ou contre pour telle raison ». Nous y sommes un peu arrivés dans les ateliers. Je prends l'exemple qu'a donné Monique SENE avec la création, avec le GSIEN et l'ANCLI, d'un endroit de discussions.

Dernier point qui a toujours été sous-jacent, c'est l'histoire de la transparence nucléaire, la discussion sur l'information, la discussion et l'évaluation sur la sécurité nucléaire et la radioprotection. La direction générale de la sûreté nucléaire a été silencieuse, elle qui, pourtant, un, aime bien se targuer d'être l'autorité de sûreté, ce qui est faux, il n'y en a pas, et, deux, de faire des

conférences de presse. Dans le débat, motus. Par contre, nous avons vu arriver – ce qui a aussi perturbé le débat bien que ça ne soit pas en lien direct – cette histoire d'autorité de sûreté indépendante qui est tombée sur un projet de loi nucléaire en préparation. Là-dessus, je voudrais donner l'opinion très ferme qui est celle de notre association : il n'est pas question que la sûreté nucléaire et la radioprotection soient confiées à une autorité indépendante, pour des raisons qui ont été très bien expliquées à l'époque par le Conseil d'Etat : c'est une responsabilité du politique, de l'exécutif, c'est trop risqué, trop dangereux pour confier cela à une autorité indépendante qui ferait ce qu'elle voudrait. Le contrôle doit rester de la responsabilité des politiques et de la responsabilité de l'administration.

Par contre, sur les questions de recours et sur les questions d'intervention, c'est une proposition qui a été faite, il faut une haute autorité de la sûreté et de la radioprotection qui ait un pouvoir d'appel, qu'on puisse aller la voir en lui disant « il y a quelque chose qui ne va pas », et qu'elle ait un pouvoir de pleine juridiction. Deuxièmement, qu'elle ait un pouvoir d'instruction, ce que nous avons demandé que la CPDP puisse faire, mais c'est exceptionnel la CPDP, il faut qu'il y ait un organe qui puisse examiner les dossiers au fond, sans qu'on lui fasse valoir le secret défense qui est quelque chose d'absolument inadmissible, sur ces questions là. Il faut que les gens puissent juger. Troisièmement, qu'elle ait un pouvoir d'injonction.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Merci beaucoup. Je vais passer maintenant la parole à Monsieur BRANCHE.

### **Thomas BRANCHE**

Merci. Bonsoir. Je représente la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières du Ministère de l'Industrie. Je vais me contenter de faire le bilan du débat par la DGEMP sans revenir sur les arguments qui ont pu être avancés par mes prédécesseurs.

En introduction, la DGEMP voudrait rappeler son attachement aux débats concernant la question énergétique qui a été illustrée par le débat sur les énergies qui a été évoqué précédemment, critiqué, certes, par certains, et également par le débat public sur la gestion des déchets radioactifs qui a eu lieu à la demande du Ministre de l'Industrie.

Ce que nous souhaitons souligner dans le cadre de ce débat, c'est que le débat a permis, notamment dans le cadre des deux groupes de travail, que de nombreux acteurs se réunissent autour d'une même table, échangent et avancent.

Le deuxième point important pour la DGEMP dans ce débat, c'est qu'il a permis d'informer et d'explicitier les orientations de la politique énergétique nationale. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait certainement un déficit de communication.

Je voudrais rappeler différents points. Le premier point que nous avons toujours porté, c'est que la maîtrise de la demande énergétique est fondamentale et qu'elle est, et peut être, le premier axe de la politique énergétique française. Là-dessus, nous avons toujours été très clairs.



Le deuxième point que nous avons porté dans ce débat, c'est que le maintien de l'option nucléaire ouverte participe – Monsieur BOILLEY a dit le contraire - à la diversification du bouquet énergétique français, mais il n'est pas la seule composante. Je ne reviendrai pas ici sur les raisons.

Des voix, dans le débat, se sont élevées contre la politique du tout nucléaire qui serait menée en France. Ce débat a, pour nous, été l'occasion d'exposer le dispositif existant de soutien aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie, les certificats d'économie d'énergie qui sont en cours de mise en place, les crédits d'impôt, l'obligation d'achat de l'électricité renouvelable.

Ce que nous souhaitons rappeler, c'est que la DGEMP a eu l'occasion dans ce débat de montrer que le maintien de l'option nucléaire ouverte était complémentaire des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Ce débat a été aussi pour nous l'occasion d'apporter des éclaircissements sur des questions nucléaires ou [mot incompris] énergétique. Je vous donne des exemples : une polémique est revenue dans plusieurs réunions sur le coût de raccordement réseau en faveur du nucléaire vis-à-vis de l'éolien par exemple. Nous avons pu exposer notre position et je pense convaincre un certain nombre de gens sur ce point. Nous avons également pu porter des discours peut-être plus positifs que ce que certains disent sur la production éolienne. Nous avons cherché réellement à avoir cette position équilibrée qui est celle de la politique énergétique française. Voilà ce que je voulais vous dire sur la politique énergétique telle qu'elle est.

Nous avons aussi pu, dans le cadre du groupe de travail plus précisément, préciser les rôles des différents exercices institutionnels qui existent. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une certaine opacité finalement dans le rôle de chaque exercice. Ça sera, je pense, une des avancées du groupe de travail sur le scénario électrique. Nous avons pu exposer l'articulation entre la loi de février 2000 relative à la modernisation du service public d'électricité, une loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique votée le 13 juillet 2005, l'existence d'un bilan prévisionnel réalisé par RTE, le gestionnaire de réseau, et l'existence de la programmation pluriannuelle des investissements réalisée par le Ministre de l'Industrie.

Au-delà de cela, pour revenir sur les propos tenus par Thierry SALOMON, et également par Bernard LAPONCHE, diagnostic assez bien partagé par la DGEMP, nous retenons le travail qui a eu lieu sur les scénarios électriques et plus particulièrement sur le bilan prévisionnel de RTE et, indirectement, sur la programmation pluriannuelle des investissements. Il s'est avéré que ces scénarios n'ont pu être mis en défaut. Il y a eu des scénarios alternatifs de présentés, mais qui n'ont pas permis de révéler des erreurs manifestes dans ces scénarios, c'est-à-dire qu'il y a des interrogations qui subsistent. C'est normal, il y en aura toujours, personne ne peut prédire l'avenir avec certitude évidemment, mais aucune certitude n'a pu être mise en évidence, allant à l'encontre de ces scénarios. Je crois que c'est un point très fort.

Ce groupe de travail a permis d'enrichir le débat de plus long terme sur les choix du mode de production qui seront destinés à remplacer les réacteurs nucléaires actuels, sans remettre pour autant en cause la réalisation d'un réacteur EPR pour maintenir l'option nucléaire ouverte. Ce débat a permis, je pense, de constater que l'ensemble des acteurs de la société partageaient les préoccupations de long terme à laquelle la politique énergétique fait face, c'est-à-dire principalement l'épuisement des ressources fossiles et la problématique du réchauffement climatique. Je crois que tout le monde est d'accord - de Négawatt, à la DGEMP, en passant par tous ceux qui ont participé – pour dire que le chemin reste à définir, qu'il y a aujourd'hui, finalement, que peu de scénarios et que si le chemin reste à définir, a fortiori, les moyens de suivre ce chemin restent à définir.

Je rappellerai que l'impulsion politique a été donnée. C'est un point important. L'objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 a été inscrit dans la loi de cet été, du 13 juillet 2005. Quelques scénarios existent aujourd'hui. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils sont, premièrement, insuffisants en nombre pour refléter l'univers du possible. Ça a été souligné notamment par Thierry SALOMON, diagnostic partagé par la DGEMP. C'est également insuffisant dans l'analyse de leurs implications, c'est-à-dire aussi bien du point de vue économique que de leur implication sur le comportement de chacun d'entre nous. Certains apparaissent également insuffisants dans l'explicitation de leurs hypothèses, c'est-à-dire, quand nous voulons vraiment rentrer dedans, il n'est pas toujours simple de voir ce qu'il y a derrière.

Notre conclusion par rapport au groupe de travail, c'est qu'il est en train de poursuivre l'élaboration de scénarios permettant de décrire et d'analyser l'univers du possible pour que les décideurs puissent prendre les décisions vis-à-vis des enjeux de long terme. Nous signalerons qu'il y a aujourd'hui des actions en cours qui n'ont certainement pas la prétention de répondre à la problématique, mais qui sont un début : les travaux du groupe présidé par Christian DE BOISSIEU à la demande des Ministres de l'Industrie, et de l'Ecologie et du Développement Durable sur le facteur 4, et également le programme de travail pour 2006 de l'observatoire de l'énergie de la DGEMP qui a pour projet de réaliser trois scénarios facteurs 4 à 2050. Bien entendu, ces travaux devront être poursuivis.

Enfin, en guise de conclusion, à la suite du débat sur les énergies 2003/2004, ce débat a marqué une nouvelle étape dans la participation du public à la politique énergétique : souhaitons que les démarches de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande énergétique, complémentaires du maintien de l'option nucléaire ouverte, s'en trouvent facilitées. Merci.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Merci beaucoup pour ces conclusions extrêmement constructives. Je vais passer la parole à Electricité de France, Monsieur SALHA.

### **Bernard SALHA**

Merci Monsieur le Président. Je m'appelle Bernard SALHA, je suis le responsable de l'ingénierie nucléaire d'EDF et donc en charge de ce projet. Je voulais vous dire pour commencer que nous nous félicitons de la qualité de ces débats qui se sont tenus dans un climat qui a permis la tenue d'échanges et d'échanges contradictoires. C'est la première fois que nous participons à un débat public pour la réalisation d'une centrale nucléaire. Nous avons abordé ce débat dans un esprit d'ouverture et d'écoute de toutes les parties. Ce débat nous a permis d'expliquer notre projet, en particulier son opportunité, ses objectifs, les conditions de sa réalisation et également d'entendre les attentes exprimées. S'agissant de ces attentes, nous en avons notées plusieurs. D'abord une en matière d'accès à l'information, sur les risques, sur la transparence, sur la qualité de l'information, sur le nucléaire en général. Ensuite, une autre relative au fait que le choix du nucléaire doit être compatible avec une politique ambitieuse en matière d'économies d'énergie et avec un développement renforcé des énergies renouvelables. Nous avons également noté une forte attente sur le territoire, sur le Cotentin, pour que ce projet s'intègre pleinement dans le Cotentin tant du point de vue environnemental que du point de vue économique.

D'autres sujets, d'autres types de questionnements sont également apparus et qui nous ont paru importants : la maîtrise technique et financière du projet bien sûr, il y a également la maîtrise technique et financière relative à la déconstruction de nos installations et également aux déchets radioactifs qui ont fait l'objet d'un débat en parallèle. La problématique également des performances techniques et environnementales de nos ouvrages, les modalités de la gestion de la durée de vie de nos installations et enfin et j'insisterai également là-dessus, l'existence nécessaire d'un contrôle permanent et exigeant a été fortement rappelée par l'ensemble de ces acteurs.

Cette démarche de débats publics nous a montré toute l'importance de faciliter encore l'accès à l'information, comme nous le faisons déjà et comme nous souhaitons le renforcer dans le cadre de la réalisation de ce projet, ceci dans le respect des règles de sécurité en matière de secret industriel et commercial et également en matière de respect des règles de sécurité en matière de secret défense, c'est-à-dire en quelque sorte dans une attitude de transparence responsable telle que nous l'avons définie lors de la réunion de débats publics de Dunkerque de fin janvier.

En tenant compte de ces enseignements que je viens de citer mais également en tenant compte de trente ans d'expérience d'exploitation nucléaire, je veux confirmer ici au nom d'EDF trois engagements que nous souhaiterons prendre si le projet est confirmé. D'abord dans le cadre du suivi du projet Flamanville 3, nous voulons conforter notre politique de transparence et d'ouverture. Ensuite sur l'accompagnement du chantier, nous nous engageons à être présents aux côtés des acteurs locaux dans le développement du territoire. Enfin, nous avons compris que nous devons davantage expliquer et faire connaître l'ensemble de nos engagements sur notre projet industriel et en particulier il faut que nous rendions plus lisibles nos actions en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie.

Je vais revenir sur ces trois points. Premier point, sur le suivi du projet Flamanville 3, nous voulons conforter notre politique de transparence et d'ouverture. Nous avons déjà une politique de communication ouverte qui existe depuis une vingtaine d'années, sur nos activités quotidiennes, sur les événements d'exploitation et que vous exprimez notamment au travers des commissions locales d'information. Avec Flamanville, nous voulons renforcer cette démarche. Pendant le débat, cela a été rappelé par un certain nombre d'intervenants et nous nous en félicitons, nous avons participé aux mises en œuvre d'ores et déjà d'un certain nombre d'actions. Nous avons participé au groupe de travail relatif à l'accès à l'information, qui a été monté par la Commission Particulière du Débat Public, qui est en train d'émettre un rapport et nous sommes convaincus de l'intérêt de ce travail qui a permis de préciser le périmètre de ce qui doit être, ou de ce qui peut être secret et également les différentes natures de secret auxquelles nous avons à faire face dans l'industrie, donc le secret industriel et commercial et également le secret défense.

La deuxième avancée à laquelle nous avons travaillé dans ce débat a été rappelée par Monique SENE, c'est la convention tripartite que nous avons conclue avec le GSIEN. Cette convention a permis l'accès à des documents sensibles, à des documents couverts par le secret industriel et commercial, dans des modalités techniques permettant de le préserver, mais permettant aussi donc à des tiers d'y accéder.

Nous souhaitons, si le projet est confirmé, au-delà de ces avancées faites pendant la période du débat public, aller encore plus loin. D'abord en donnant une vision d'ensemble de notre projet. Très clairement, nous établirons une édition publique du rapport préliminaire de sûreté et celle-ci sera disponible à l'été 2006. Nous nous engageons également à travailler avec régularité avec la CLI de Flamanville, donc la Commission Locale d'Information de Flamanville. Nous rendrons compte également avec rigueur sur les engagements que nous avons pris sur les performances techniques de notre réacteur que nous avons décrites dans notre dossier maître d'ouvrage. Et enfin,

nous nous engageons à établir une convention tripartite avec le Président de la CLI, à laquelle l'ANCLI pourra être également associée bien sûr, sur des questions techniques ciblées permettant, dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'ici, l'accès à ces informations sensibles à des experts indépendants.

Sur le deuxième engagement que nous souhaitons prendre et donc s'agissant de l'accompagnement du chantier, nous voulons être présents, comme nous le sommes déjà depuis de nombreuses années, aux côtés des acteurs locaux dans le développement du territoire. Dans le dossier du débat, nous nous sommes déjà exprimés sur les 2 000 emplois que créera le chantier et sur les 300 familles environ qui seront là en permanence pendant l'exploitation de la centrale au-delà de sa construction. Nous souhaitons participer à la formation de ces personnels, ou en tout cas de ceux qui occuperont ces emplois, afin qu'un maximum de ces emplois puisse être réalisé en local. Nous voulons aussi participer au retour à l'emploi d'un certain nombre de personnes défavorisées, de démunis et nous avons d'ores et déjà intégré dans le dossier de consultation d'entreprises des clauses permettant l'embauche d'un certain nombre de ces démunis par ces grandes entreprises. Enfin, nous avons également amorcé un certain nombre de contacts avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région du Cotentin, de Normandie, pour faciliter l'accès à ces grands appels d'offres à des entreprises locales. Nous sommes évidemment favorables à la procédure grands chantiers et nous en ferons la demande auprès des pouvoirs publics dès que le projet sera décidé.

Sur le troisième engagement, nous nous engageons à expliquer et rendre plus visibles nos actions en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie. Je rappelle qu'en ce qui concerne les ENR, donc les énergies renouvelables, le Groupe EDF s'est d'ores et déjà engagé à investir 3 Md€, l'équivalent du prix du réacteur EPR de Flamanville, dans des projets éoliens d'ici 2010. Nous nous sommes également engagés à maintenir notre effort de recherches dans les technologies renouvelables. Et s'agissant de la maîtrise de l'énergie, notamment en partenariat avec l'ADEME, nous proposons déjà à nos clients, aux collectivités territoriales, des conseils, des bilans énergétiques détaillés, des solutions énergétiques économiques pour la maîtrise de CO<sub>2</sub>, de programme de rénovation de l'habitat, l'intégration d'énergies renouvelables dans des immeubles de bureaux, dans des bâtiments publics, je n'irai pas plus loin mais un certain nombre de mesures qui permettent effectivement de développer une véritable maîtrise de la demande d'énergie. En fait, pour le dire plus simplement, nous souhaitons réellement relever le défi que nous pose la loi du 13 juillet 2005 qui certes parle d'EPR, cela a été dit, mais qui parle également de maîtrise de la demande de l'énergie et nous souhaitons donc rendre notre action plus visible dans ce sens.

En conclusion, nous avons trois types d'engagements, un premier sur la transparence de l'information dans le cadre du suivi du projet et donc a minima jusqu'à 2012, si Madame SENE veut nous accompagner jusque-là, nous serons ravis qu'elle soit avec nous, un accompagnement fort également des acteurs locaux sur le territoire et également un renforcement de notre action dans le domaine des énergies renouvelables.

Pour en terminer Monsieur le Président, je voudrais insister sur un point, je voudrais remercier l'ensemble de la Commission Particulière du Débat Public, son Président en particulier, également son secrétaire général qui n'est pas sur la tribune, mais qui je crois a aussi beaucoup travaillé sur ce projet, pour nous avoir permis de mener ces échanges jusqu'à leur terme, dans la qualité, en abordant l'ensemble des thèmes qu'appelle la réalisation d'une nouvelle centrale nucléaire et le tout avec une grande sérénité.

Ce débat public nous a fait découvrir une relation nouvelle avec le public en amont de nos projets et de nos décisions. Je crois très honnêtement que nous nous sommes fortement investis pour réussir cette rencontre avec le public et nous sommes convaincus qu'il faut la poursuivre et nous souhaitons également la poursuivre dans la durée avec le même esprit d'ouverture.

## **Débat avec la salle**

### **Jean-Luc MATHIEU**

Merci Monsieur SALHA pour cette intervention très constructive et très encourageante. Nous allons demander aux personnes qui sont dans la salle, si elles veulent intervenir. [mot incompris] d'intervenir sur le fonctionnement du débat, sur cet exercice de démocratie participative, je ne crois pas que le moment soit venu de reposer des questions précises sur l'EPR, sur ses caractéristiques. Si quelqu'un tenait absolument à le faire, à ce moment là, je lui demande de le faire par écrit et la réponse viendrait par écrit pour garder, ce soir, un débat de méthode. Je vais demander aux dames de bien vouloir donner les micros aux personnes qui lèvent la main. Vos questions s'adressent peut-être nominativement à Monsieur SALHA ou à Monsieur DOGUE, ou à des acteurs ici, je ne sais pas.

### **Dominique (BIEL ?)**

Bonsoir. Je suis Dominique (BIEL ?), je suis responsable du thème « transport » dans le parti politique de Corinne LEPAGE, l'ancienne Ministre de l'Environnement. Je viens de Rouen spécialement pour ce débat et c'est la seule fois où j'ai pu venir malheureusement. C'est pour cela que j'ai souhaité m'exprimer. Je voulais faire quelques remarques simplement plus que des questions, et apporter quelques chiffres qui sont symptomatiques et qui sont très intéressants par rapport à ce qui a été dit sur les usages de l'énergie et l'économie d'énergie que nous pouvons faire dans nos modes de vie modernes.

Je dois dire aussi que je suis ingénieur (ISEP ?). J'étais un passionné de nucléaire dans les années 70, j'étais un inconditionnel du pro-nucléaire et, aujourd'hui, force est de constater que je suis très sceptique sur l'usage de cette énergie. Le débat pour ou contre ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est « est-ce utile ou non ? », c'est cela la vraie question. Et donc, nous retombons sur les usages. Parlons des usages. La consommation électrique, c'est une partie très faible de notre consommation finale. La grande part de notre consommation, c'est les transports et le chauffage. Nous savons faire, aujourd'hui, du chauffage à 15 kilowatt-heure par mètre carré et par an dans nos maisons : il suffit d'aller voir le quartier Vauban à Fribourg. Moi, dans ma petite maison, je suis à 300 kilowatt-heure par mètre carré et par an, soit 20 fois plus.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Monsieur, c'est important ce que vous dites, mais nous ne pouvons pas repartir ce soir sur de longues déclarations.

## **Dominique (BIEL ?)**

J'en ai pour 2 – 3 minutes, laissez-moi m'exprimer. Voilà pour le chauffage. Donc, nous savons diviser par 20 notre consommation d'énergie pour le chauffage, il suffit de mettre plus d'intelligence dans l'architecture, il faut être plus intelligent et il ne faut pas faire de l'architecture à 4 sous.

Ensuite, pour le transport, il est tout à fait possible de diviser par 4 très rapidement la consommation d'énergie dans les mobilités individuelles. Il suffit d'organiser nos mobilités avec l'industrie du logiciel, l'industrie des télécoms et l'industrie de l'automobile pour remplir nos voitures, pour diminuer l'usage individuel de la voiture, c'est tout à fait possible. Il faut mettre encore là plus d'intelligence.

Maintenant, il y a des leurres. Le nucléaire ne sauvera pas le GES parce que le GES, c'est surtout le chauffage et les transports. Il ne faut pas oublier qu'il y a bientôt un milliard de voitures dans le monde. A 1 kilowatt-heure par kilomètre de consommation d'énergie, ça fait 15 milles milliards de kilowatt-heure. Le nucléaire ne répondra jamais à cette demande.

Ensuite, je dirais qu'il faut faire de l'économie, de la vraie. L'économie, c'est maximiser les profits, minimiser les coûts. Minimiser les coûts, c'est minimiser les consommations d'énergie. Il faut donc revenir aux fondamentaux de l'économie. Les ressources financières que nous allons dépenser pour le nucléaire, faire un prototype, moi, ça ne me dérange pas, c'est après combien nous allons en faire. Mettre beaucoup d'argent là-dedans, ça sera autant d'argent en moins pour toutes les politiques alternatives dont je viens de parler.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci Monsieur. Madame, vous avez la parole.

## **Geneviève (LEBEAU ?)**

Geneviève (LEBEAU ?), je suis une citoyenne lambda, concernée. C'est la première fois que j'assiste à un débat de ce type. J'ai été avertie par un tract que j'ai trouvé à l'Université de Paris I au Centre Pierre Mendès France aujourd'hui. Je vais depuis environ 6 mois régulièrement dans le Cotentin, près de la région de Flamanville et c'est la première fois que j'ai connaissance de ce projet. C'était juste une remarque.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci. Si vous voulez en savoir plus, venez aussi demain soir à Cherbourg, si vous avez la chance d'aller dans le Cotentin. Monsieur.

### **Un intervenant**

Bonsoir. Je voulais juste vous lire une déclaration du directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie qui date du 14 février, donc ça n'a pas pu être pris en compte jusqu'à présent. Nous le retrouvons sur internet, sur le site de l'AIE.

Je le cite : « les technologies des énergies renouvelables sont cruciales pour atteindre un équilibre des productions énergétiques dans le futur. Les renouvelables peuvent contribuer à la diversité et à la sécurité des productions énergétiques et au développement économique. De plus, une attention particulière doit être attirée sur le fait que cela participe (au potentiel ?) de la diminution du réchauffement climatique ».

[mot incompris] a pointé le fait que les (ministres ?) de l'AIE ont appelé à une compétition pour une énergie propre et intelligente et il dit que les technologies des énergies renouvelables auront une part significative dans le futur.

Je le cite à nouveau : « nous devons utiliser les fonds publics aussi efficacement que possible pour atteindre ce but. Les pays doivent améliorer leur stratégie de développement de marché pour les énergies renouvelables et par-dessus tout accroître la recherche et le développement ciblé sur les énergies renouvelables, en assurant simultanément la compétitivité par la baisse des coûts ».

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci Monsieur. Monsieur, vous avez la parole.

### **Un intervenant**

Je crois que ce débat est enrichissant parce que j'ai déjà assisté à l'Espace Reuilly [mot incompris] ce qui s'était dit là-bas et que nous poursuivons aujourd'hui. Je crois que la participation du public est nécessaire dans un tel débat. Je vois que la Commission a fait son travail : ils avaient promis de répondre à chacun, ce qu'ils ont fait. Moi, j'ai posé des questions et on m'a répondu à moitié : pour le reste, on vient de me répondre par courrier avant le débat de Rennes. Je m'excuse, je n'ai pas pu aller à Rennes puisque j'avais une autre conférence à Genève. Je remercie la Commission d'avoir tenu sa parole.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci, nous y sommes sensibles, Electricité de France aussi qui fait beaucoup de travail pour préparer ses réponses.

## **Pascal (FOQUI ?)**

Bonsoir. Je m'appelle Pascal (FOQUI ?). J'ai déjà participé à la totalité du débat sur la THT concernant les Pyrénées Orientales. J'ai une petite remarque sur le fonctionnement du débat public. L'ensemble des questions qui ont été posées au cours du débat et qui ont eu des réponses doivent intéresser l'ensemble de la population. Peut-être via internet, les questions et les réponses pourraient être transmises à l'ensemble de la population.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Elles le sont sur notre site, Monsieur.

## **Pascal (FOQUI ?)**

Je n'ai pas internet.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Je comprends bien que ça soit un obstacle majeur et nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'envoyer 63 millions de courriers.

## **Pascal (FOQUI ?)**

Je me permets quand même de faire quelques remarques sur le dossier de EDF qui a été remis au cours du débat.

Page 24 : « en revanche, les centrales nucléaires ne mettent pas de CO2 en exploitation ».

Page 50 : « le carbone 14 est rejeté sous forme de méthane et de gaz carbonique ». C'est quoi du CO2 ? C'est quoi du gaz carbonique ?

Page 41 : « réduction des rejets thermiques ».

Page 44 : « Flamanville 1 plus Flamanville 2 plus Flamanville 3 : 157 mètres cubes par seconde. Flamanville 3 : 60 mètres cubes par seconde ». J'ai fait le calcul, ça fait 0,034 mètre cube par



seconde par mégawatt pour Flamanville 1 et Flamanville 2. Pour Flamanville 3, ça fait 0,042 mètre cube par seconde par mégawatt, ce qui fait 0,008 mètre cube par seconde par mégawatt en plus.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Je pense que vous recevrez une réponse écrite.

### **Pascal (FOQUI ?)**

Je n'ai pas fini.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Non, Monsieur, est-ce que vous pouvez continuer par écrit ? Nous sommes typiquement dans le cas de ce que j'ai dit tout à l'heure : c'est une question intéressante, précise sur le dossier, vous le faites par écrit. Vous aurez votre réponse, c'est sûr. Merci de remplir un papier que nous allons prendre. Monsieur, vous avez la parole.

### **Jean-François (MULLER ?)**

Jean-François (MULLER ?), je suis adjoint au Maire de la ville de Metz. Je voudrais d'abord apporter un témoignage très concret sur la politique énergétique et poser une question sur ce qui est tout à fait dans le débat d'aujourd'hui, sur la progression du nucléaire.

Sur le témoignage, nous sommes 4 villes (Metz, Luxembourg, Trèves et Sarrebruck) qui avons une politique à la fois coordonnée sur les télécommunications et sur la politique énergétique. Je voudrais simplement dire la chose suivante : les trois villes extérieures Luxembourg, Trèves et Sarrebruck sont très en pointe sur les énergies renouvelables et nous avons des échanges permanents, très concrets. Ce que disait Monsieur tout à l'heure sur les divisions des économies d'énergie, nous en sommes tout à fait conscients. Simplement, je voudrais faire une remarque : c'est long à mettre en route parce que nous avons du retard sur le plan de la technicité, des gens qui sont capables de faire ces progrès. Ça viendra et c'est par les échanges que ça se fera, mais soyons réalistes, ça ne se fait pas du jour au lendemain : rétablir les 30 % d'économie sur tous les bâtiments, c'est extrêmement long, extrêmement coûteux.

La deuxième chose, lorsque nous avons eu le coup de patte de l'ours russe sur le gaz, nous avons des échanges permanents et nous avons vu que nos voisins étaient très, très inquiets, beaucoup plus inquiets que nous l'étions. Leur fragilité nous a mis tout de suite en alerte en disant « attention, soyons prudents pour notre indépendance énergétique et celle de l'Europe en particulier ; nous avons vu que nos voisins allemands et de l'Europe de l'Est étaient beaucoup plus fragiles que nous ». L'aspect nucléaire ne doit donc pas être abandonné, nous ne devons pas – et c'est le dernier volet de ma question – perdre la main dans le nucléaire, nous devons faire des efforts pour que la technicité s'améliore.

Ma question est très simple : vous avez ce réacteur de troisième génération à Flamanville qui sera sans doute l'étape intermédiaire. Il y a des projets de réacteurs dits à cailloux avec le combustible entouré de silicium très dur dans de l'hélium très chaud - ce sont des projets qui sont apparus dans la presse scientifique – est-ce que EDF ou Areva sont sur ce type de projet qui semble être une très bonne alternative pour les déchets nucléaires ?

### **Jean-Luc MATHIEU**

Je vous remercie. Je vous prie aussi de bien vouloir écrire votre question sur une feuille de papier, nous n'y répondrons pas aujourd'hui. Vous aurez une réponse, comme toutes les réponses qui portent sur la 4<sup>ème</sup> génération de réacteur éventuellement. Je rappelle que je souhaite qu'il y ait, ce soir, un débat sur la façon dont a fonctionné ce débat et qu'on ne pose pas trop de questions de ce genre. Elle est très légitime, mais si vous pouvez la faire par écrit, vous aurez une réponse. La parole est donnée à Monsieur.

### **Un intervenant**

J'ai une question très simple parce que je pense que le débat est d'une importance nationale et internationale. Nous sommes à Paris, à quelques pas du Sénat et de l'Assemblée Nationale, et je serais curieux de savoir combien il y a de parlementaires, de députés, de sénateurs qui sont venus ce soir. Il y en a, ceux qui font parti de la Commission Energie de l'Assemblée Nationale. C'est une question qui doit vous intéresser fortement.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Nous avons une sénatrice qui, peut-être, interviendra, mais je ne la force pas. Le Parlement nous honore de sa présence en sa personne.

### **Un intervenant**

Monsieur le Président, une question très simple et très courte : quand EDF donnera le premier coup de pioche à Flamanville 3 ?

### **Joël DOGUE**

Bonjour. Joël DOGUE, je suis directeur de projet pour EDF sur le projet EPR et, en particulier, je me suis occupé du débat public et j'ai fait les 21 réunions précédentes.

Notre objectif, si le projet est confirmé au terme du débat public, c'est d'avoir le premier coup de pioche en décembre 2007 parce qu'il y a aussi des procédures d'autorisation administrative à entreprendre au terme du débat public, si la décision est confirmée par le Président.

## **Robert (ENZO ?)**

Bonsoir. Robert (ENZO ?). Je participe à quelque chose de tout à fait différent, donc j'interviens uniquement sur la procédure. Je travaille sur l'aménagement des halles de Paris et avec des experts qui nous ont dit « il faut utiliser une procédure de la Commission Nationale du Débat », c'est vraiment le domaine de la référence. Le problème, c'est que nous ne savions pas comment ça fonctionnait et j'ai eu beau essayer de convaincre mes amis de venir pour voir comment vous procédiez, je n'ai pas réussi à les convaincre parce qu'on me disait « on ne travaille pas là-dessus ».

Je dois dire que je suis très agréablement surpris du débat de ce soir parce que je ne m'attendais pas du tout à ce que ça se passe comme cela, notamment pour les absents. Je n'avais pas compris que les opposants s'étaient retirés et je les voyais dans un gros document [mot incompris], il fallait beaucoup chercher, je me disais « où sont-ils passés ? ».

Sur la tribune, il y avait 10 experts et, dans la salle, il y avait 4 hôtesse qui distribuaient leur enveloppe. Je me disais que, pour un problème de société, c'est quand même curieux ce genre de différence de personne. Je note ce soir avec satisfaction qu'il y a à peu près autant de femmes que d'hommes, donc il y a un réel progrès, mais je me demande où ils étaient passés. Je vous signale que vous êtes officiellement saisis par la ville de Paris pour nous aider à faire une démocratie participative. Je regrette malgré tout que, dans ce genre de débat qui m'a beaucoup impressionné, l'on puisse travailler sur des scénarios de 2050, je risque de ne pas les voir. C'est extrêmement intéressant, mais c'est un petit peu tardif. Quand j'entends qu'effectivement, le Premier Ministre et le Président de la République ont déjà pris des décisions, ça risque d'hypothéquer le travail, mais, effectivement, vous posez un problème intéressant : faut-il faire de l'extérieur, comme l'a choisi Greenpeace, ou sortir du nucléaire, ou comme l'ont fait très intelligemment ce soir des opposants « est-ce que nous pouvons composer avec cela ? ». Je vous remercie de cette participation.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci à vous de ce témoignage en faveur du travail que nous avons tous ici mené depuis un an.

## **Un intervenant**

Bonsoir. J'aurais voulu poser une question : nous avons évoqué la future enquête publique ; est-ce que, dans les conclusions de votre travail, vous allez faire des propositions pour la procédure d'enquête publique, en particulier pour les communes concernées, d'une part, et, d'autre part, est-ce qu'il y a un risque de décohérence entre l'attitude de la Commission d'Enquête Publique – s'il y a une Commission - et vos conclusions et, dans ce cas là, quel est [mot incompris] ?

## **Jean-Luc MATHIEU**

Je ne me vois pas faire de préconisations pour la Commission d'Enquête Publique. Notre rapport sera disponible pour elle. Par contre, et je ne sais pas si Madame FAYSSSE qui est plus experte que moi dans ce domaine là le ressent, je ne perçois pas qu'il puisse y avoir incohérence.

### **Un intervenant**

Je parle d'une stratégie d'enquête publique au niveau du [mot incompris] qui pourrait être différent, légèrement différent ou tout à fait identique à vos conclusions. Dans ce cas là, quel est le scénario potentiel ?

## **Jean-Luc MATHIEU**

Nous n'allons pas faire des préconisations à la fin de ce rapport. Vous verrez, tout à l'heure, je me lancerai un petit peu sur les suites du débat. Nous n'allons absolument pas nous prononcer, nous ne sommes pas là pour ça, ni en faveur, ni contre l'EPR. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir la moindre contradiction.

## **Didier BERNARD**

Bonsoir. Didier BERNARD, Vice-Président et Secrétaire Général de Génération Ecologie et, par ailleurs, adjoint au Maire de [mot incompris] en Seine-et-Marne, chargé de l'environnement et des transports.

De manière très brève, je voulais simplement rappeler que, ce qui me gêne dans le projet de l'EPR notamment, c'est que l'argent qui va être dépensé pour ces recherches et la mise au point de ce prototype me semblerait beaucoup mieux utilisé pour développer les énergies renouvelables qui est un consensus ludique comme étant encore insuffisant en France. Je pense qu'effectivement, l'énergie et l'argent seraient mieux utilisés en matière d'énergies renouvelables.

Quels avantages cela aurait ? De manière très concrète, d'abord, d'avoir une énergie locale, ce qui fait moins de transport, moins de besoins de transport à grande distance de l'énergie, donc plus d'efficacité et moins d'impact sur l'environnement.

D'autre part, on nous dit que les sources d'énergies renouvelables sont insuffisantes. Dépensons l'argent prévu pour l'EPR et toutes les énergies qui vont aller autour en matière de recherche justement pour les énergies renouvelables.

Pour terminer, je voulais simplement préciser que les énergies renouvelables, effectivement, me semblent être un excellent moyen d'assurer l'indépendance énergétique dans notre pays. Je pense qu'effectivement, plutôt que de dépenser toute cette énergie dans l'EPR, il serait plus souhaitable de se concentrer sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Merci pour ce témoignage.

### **Un intervenant**

Bonsoir. J'ai le ticket jaune numéro 21, je me demandais quelle était l'utilité des tickets qu'on nous a distribué. Je me demandais s'il n'y avait pas une tombola.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Nous évaluons ainsi le nombre de personnes présentes dans la salle. Au fond de la salle, il y a deux personnes.

### **Gildas (CHARBONNIER ?)**

Bonsoir. Gildas (CHARBONNIER ?), je suis venu spécialement d'Angers ce soir pour assister à cette soirée et je suis quand même assez déçu. Je suis venu à [mot incompris] pour parler d'EPR et, au final, il ne faut pas qu'on parle d'EPR, il faut qu'on conclue sur le débat. Effectivement, je pense que le débat est assez bien mené par la Commission, mais je suis venu ici pas forcément pour ça. Là, ce soir, j'ai juste entendu les positions de tous les acteurs, ce que j'avais entendu déjà au débat qui était à Angers, mais je n'en sais toujours pas plus. Si votre rapport de conclusions ne fait pas un état des lieux de ce qui se dit lors des soirées, à quoi sert-il ? J'ai lu la synthèse d'Angers, le public était assez orienté contre et ça ne se retranscrit pas du tout dans ce qui est rappelé. Si votre rapport au Premier Ministre, c'est la même chose, cela sert-il ?

## **Jean-Luc MATHIEU**

J'espère que la deuxième partie de la soirée vous donnera plus de satisfaction. Nous pourrions reprojeter un petit peu le déroulé qui est un peu oublié.

### **Gildas (CHARBONNIER ?)**

Juste une remarque à EDF : je voudrais savoir ce qu'il pense de l'augmentation du prix de l'uranium qui atteint des sommets en ce moment, 40 dollars. Cela va-t-il monter ?

## **Jean-Luc MATHIEU**

A qui adressez-vous votre question ?

## **Gildas (CHARBONNIER ?)**

A EDF.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Nous y répondrons par écrit.

### **Albin (VOLE ?)**

Albin (VOLE ?), je suis chercheur en physique. Je voudrais faire une toute petite critique au débat : je trouve dommage qu'on n'ait pas au moins parlé un minimum sur les réacteurs de nouvelle génération dans un débat sur les réacteurs nucléaires pour deux raisons.

D'une part, les questions de ce soir l'ont montré, il y a beaucoup de questions sur les transports, etc., sur le nucléaire au futur et, justement, sur les déchets. Et donc, parmi les réacteurs de nouvelle génération, les réacteurs qui peuvent produire de l'hydrogène, qui peuvent contribuer aux autres formes d'énergies, contrairement à beaucoup de choses qui ont été dites dans le débat antérieur [mot incompris].

D'autre part, parmi ces réacteurs de génération 4, simplement, sur le plan des déchets nucléaires qui ont été beaucoup abordés, ça réduit d'un facteur de 100 à 1 000 les déchets les plus nocifs. Il ne faut pas croire non plus que ce sont des questions du futur lointaines. Il y a déjà eu un réacteur expérimental après la guerre qui a été construit.

La deuxième raison, c'est que, pour les réacteurs de nouvelle génération, il est nécessaire d'avoir des réacteurs du type EPR, etc. Je n'entre pas dans le débat des critiques sur la façon de le faire.

Ma question est « est-ce que nous pouvons corriger ? ». Il y a des documents disponibles, il y a des gens qui travaillent là-dessus, il y a des livres. Nous pouvons éventuellement donner un minimum d'informations avant que le débat ne se termine.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Posez votre question finale par écrit et une réponse vous sera donnée. Je donne la parole à Madame VOYNET ; vous voyez que le Sénat nous honore de sa présence en sa personne.

### **Dominique VOYNET**

Merci Monsieur le Président. Je voudrais évoquer 4 points très brièvement.

Tout d'abord, concernant la qualité même du débat, vous avez, de façon très directe, pointé le handicap [mot incompris] que constituaient les annonces successives, assez désordonnées qui ont été faites et qui ont donné à penser que la décision définitive était prise et que le débat était finalement relativement inutile. Vous avez aussi décrit – et je crois qu'il faut vous en donner acte – les efforts qui ont été déployés par la Commission pour organiser cette discussion dans le respect non seulement des faits, mais aussi des opinions des uns et des autres.

Cela dit, je pense que nous restons sur notre faim, en tout cas pour ce qui concerne les scénarios qui auraient pu être présentés en préalable, des scénarios contrastés dont un au moins aurait dû traduire de façon concrète le discours qui s'est imposé à la fois à la DGEMP et à EDF, à savoir qu'on nous dit que, désormais, la maîtrise de la demande, l'efficacité énergétique et le développement des renouvelables constituent le premier axe, la priorité. Moi, ce que je constate, c'est que le discours est devenu extrêmement éthiquement correct et quand il s'agit de décider l'investissement lourd et de le faire, éventuellement, au mépris effectivement des rythmes de la vie démocratique, c'est bien dans le domaine du nucléaire que ça se fait et pas dans le domaine des priorités politiques affichées.

Deuxièmement, je pense que le moment est peut-être venu, après quelques années de fonctionnement de la Commission Nationale du Débat Public, de dresser un bilan des modalités mêmes du débat, c'est-à-dire que nous voyons bien que, selon que nous sommes confrontés à un débat d'orientation où il s'agit d'identifier les grands thèmes de controverses, d'étayer des scénarios et de mettre en débat, finalement, des hypothèses stratégiques différentes, ou selon que nous sommes confrontés à l'examen d'un équipement dont il s'agit d'étudier à la fois l'opportunité et les modalités d'implantation, nous ne mettrons pas forcément en place les mêmes outils démocratiques. Je pense qu'il serait quand même intéressant de regarder ce qui se fait à l'étranger, ce qui se fait chez nous aussi d'une façon largement expérimentale et ce qui mériterait peut-être d'être emporté au patrimoine de la Commission du Débat pour permettre d'avoir des outils adaptés aux besoins. Nous le voyons bien ici, nous continuons à avoir des demandes qui relèvent du contenu et pas de la forme alors que nous sommes dans une soirée de réflexion sur le bilan du débat en tant que méthode.

Troisièmement, le rôle des parlementaires : je ne suis pas ici pour cracher dans la soupe, ni pour dévaloriser le travail de mes collègues. Simplement, je crois que nous devons être conscients des conditions dans lesquelles se fait le débat sur des sujets comme celui-ci, et ça pourrait être [mot incompris] beaucoup d'autres débats sur des sujets compliqués, qui mettent en cause à la fois l'imaginaire, les convictions, les engagements, les expériences de chacun. Pendant très longtemps, les choix en matière énergétique ont été l'apanage pratiquement exclusif des parlementaires membres de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Quelques-uns de ces parlementaires, chacun dans leur groupe politique, influençaient l'opinion de tous les autres à partir de quelques slogans simples : l'indépendance énergétique, le choix dans les années 70 ou 80 entre le nucléaire ou la bougie, aujourd'hui, c'est le nucléaire ou l'effet de serre. La confusion est largement entretenue entre énergie et électricité : vous l'aurez noté, nous parlons d'abord d'énergie et puis, dès la deuxième diapo, nous confondons les deux.

Moi, j'affirme ici - et ça ne constitue pas encore une fois un mépris des parlementaires – que, sur ces sujets, les décisions ne sont pas forcément prises les yeux ouverts en fonction de la complexité des sujets, notamment parce que nous n'examinons jamais plusieurs scénarios, nous n'avons jamais plusieurs hypothèses. Nous avons tout ou rien : c'est cela ou le néant, c'est cela ou l'effet de serre, c'est cela ou la dépendance énergétique de la France. Je pense que le moment est quand même venu de dire que, sur des sujets aussi complexes, nous devons regarder plusieurs possibles.

Mon dernier point concernera l'EPR. Je suis fatiguée d'entendre EPR être qualifié de réacteur de nouvelle génération parce que je pense que, sur les trois sujets évoqués par Monique SENE, la sûreté, les déchets et le rendement, nous devons reconnaître qu'EPR est plutôt un avatar assez proche des paliers précédents qu'un réacteur de nouvelle génération, il me semble.

### **Jean-Luc MATHIEU**

Merci bien. Nous allons clore maintenant cette deuxième séquence. Je demande deux minutes d'interruption. Nous allons rester, nous six, les membres de la Commission Particulière, pour la fin de cette réunion où nous ferons le bilan et l'analyse du débat, tel que nous le voyons à ce stade.

## **Bilan et analyse du débat**

### **Jean-Luc MATHIEU**

Nous allons reprendre. Nous abordons maintenant la deuxième partie et je vais passer la parole à Françoise ZONABEND.

### **Françoise ZONABEND**

Dans cette troisième séquence, il nous revient, à présent, de vous restituer ce qui fut notre propre vécu à nous, membres de la CPDP. Comme vous avez pu déjà le comprendre, je dirais tout simplement que nous avons beaucoup souffert.

Tout d'abord, il faut vous dire que des interrogations – et vous l'avez bien compris – se faisaient jour sur le bien-fondé du débat puisqu'étaient nombreux ceux qui disaient que celui-ci était déjà décidé d'avance, que ce n'était pas la peine de discuter puisqu'on ne pouvait pas s'informer. Ces affirmations nous ont suivies au long de ces 4 mois qu'a duré le débat. Elles ont pesé de tout leur poids dans nos discussions et ont réduit certainement l'audience citoyenne, mais nous y avons fait face et tenté de donner à ce débat toute l'ampleur informative que le sujet nécessitait. Aussi, malgré ces interpellations et la pression des autorités politiques qui, à plusieurs reprises, firent vaciller les convictions civiques des membres de la CPDP, le débat s'est tenu dans les temps, la parole et l'information ont circulé entre citoyens, techniciens et experts, toutes personnes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Et il débouche, pensons-nous, sur un rapport aux propositions fortes.

Au-delà de ces impressions, quel bilan critique tirer de ce débat public ? La première réflexion que je ferai, c'est d'abord de dire que c'était un débat déjà tranché et en partie tronqué. Déjà tranché, vous l'avez bien compris, puisque les autorités politiques, volontairement ou involontairement, ont ignoré la phase du débat public, légalement décidé par la CNDP. Je ne vous rappellerai pas ici les phrases du Premier Ministre, ni du Chef de l'Etat, mais ces prises de position officielles influèrent certainement sur la visibilité du débat. C'est ainsi que, prenant acte de celle-ci, les élus nationaux ou locaux, les corps institutionnels intermédiaires n'ont pas joué leur rôle de relais de



l'information, ni donné au débat toute la publicité qu'un tel sujet - l'énergie nucléaire, jamais démocratiquement expertisée en France - demandait.

De même, la presse écrite ou parlée n'a été que peu intéressée à suivre le débat en lui-même et les médias ne se mobilisèrent guère pour annoncer ou rendre compte de ces réunions. Rappelons enfin que le collectif d'association pour la protection de l'environnement et le réseau « Sortir du nucléaire » décidèrent de quitter le débat, après s'être heurté au secret défense. Cette prise de position a sans doute joué un rôle non négligeable dans le relatif désintérêt du public moyen à la procédure délibérative. Surtout, elle a tronqué le débat d'une information totalement pluraliste. Toutefois, leur absence a été largement compensée par le fait que ces associations avaient participé avant de se retirer au cahier collectif d'acteurs, que d'autres experts indépendants et critiques – pour reprendre l'expression de Monsieur LAPONCHE – se sont pleinement associés au débat et qu'enfin, quelques membres de ces associations, en tant que citoyens, sont venus dans l'ombre des réunions poser des questions à débattre.

Quant à la société civile - alors que le débat est bafoué par les politiques, que celui-ci était soutenu par les médias et qu'il ne fut pas incité par les réseaux associatifs à participer à ce dispositif délibératif - elle fut malgré tout présente. Sans doute pas en aussi grand nombre qu'on l'espérait, mais souvent, parmi elle, il faut le remarquer, figuraient des représentants de la génération étudiante, c'est-à-dire que des jeunes personnes, des jeunes gens sont venus nous poser des questions.

Ceci m'amène à formuler une autre réflexion : un débat pour quel public ? Parmi le public, si peu nombreux qu'il était, comptait-il dans ses rangs Monsieur et Madame tout le monde ? Difficile de le savoir. Disons que ce type de public a certainement été plus présent dans les régions directement concernées par l'EPR, donc en Basse Normandie où l'EPR devrait éventuellement être construit et, là, les questions furent plus directement centrées sur l'opportunité de l'EPR et sur ses impacts environnementaux. Ailleurs, le public moyen fut plus difficile à atteindre, malgré les efforts de communication médiatique développés pour faire savoir localement la tenue d'une réunion publique sur l'énergie nucléaire.

Cette difficulté à faire venir le public tient peut-être aussi à la technicité du débat, du sujet : un débat trop technique ? C'est une question qu'on peut se poser. Sur un tel sujet, aussi complexe et technique, il était à craindre que les débats se passent entre experts et que le citoyen moyen ne puisse y participer. Parfois, il est vrai que les questions posées et les réponses données ont pu donner cette impression. Les efforts de la CPDP ont alors porté vers plus de pédagogie et une poursuite du dialogue entre tous les protagonistes, citoyens, experts contradicteurs, représentants du maître d'ouvrage. Je rappelle quand même que, parfois, des applaudissements clôturaient les réunions et que les participants se déclaraient agréablement surpris par la clarté des controverses soutenues et par l'intérêt des débats.

Cette caractéristique, c'est-à-dire la non-familiarité du public avec cette problématique, fait que nous avons constaté qu'au fil des réunions, ne s'effectuait aucune mémorisation, aucune capitalisation des débats permettant de faire franchir des étapes à la connaissance ou d'approfondir des points litigieux. Aussi, avons-nous dû, à chaque réunion, refaire le débat, présenter l'objet de la controverse, puis tenter ensuite d'orienter selon les acteurs présents le débat vers tel ou tel thème. Ce constat m'amène à formuler une dernière critique : avons-nous choisi le bon encadrement du débat ? Remarquons encore qu'en la matière du nucléaire, les incertitudes sont grandes et les vérités sûres peu nombreuses. Dès lors, quel sens donner aux controverses ? Quelles pondérations, quels ajustements peuvent se faire entre les partis ? Le rapport final de la CPDP tente de dresser

l'inventaire le plus honnêtement possible de ces difficiles compromis entre convictions non partagées.

Mais au long du débat, comment faire en sorte pour qu'un tel dispositif inhérent aux interlocuteurs multiples et changeants, délibérant sur un sujet aussi complexe, puisse jouer tout son rôle de passeur de l'information auprès de la société civile ? Comment mémoriser les apports informatifs, engrangés de réunion en réunion ? Faut-il mettre à disposition du public avant chaque réunion des fiches thématiques et informatives résumant les débats passés, demander à un journaliste scientifique ayant participé aux ateliers de travail sur les points de controverse identifiés de présenter les divers arguments débattus ? C'est à cette dernière solution à laquelle nous avons eu recours avec plus ou moins de succès, pour tenter d'approfondir certaines thématiques. Mais nous pensons qu'il reste à inventer d'autres ressources discursives, d'autres dispositifs réflexifs pour que le débat puisse jouer tout son rôle, informer complètement le public, afin que la société toute entière, tant civile que politique, puisse prendre les décisions qui s'imposent en toute connaissance de cause.

En conclusion, je voudrais vous présenter quelques réflexions qui viennent, en quelque sorte, vous restituer l'atmosphère du débat. La participation active de tous ces acteurs aux opinions pluralistes, l'écoute du maître d'ouvrage et son attention à fournir des réponses précises et claires, les questions du public multiples, renouvelées, accrocheuses, permettent d'affirmer qu'au fil de ces réunions un vrai débat s'est instauré. L'avons-nous poussé aussi loin, aussi bien qu'il aurait été souhaitable ? Nous ne le pensons pas, mais le pouvons-nous ? Ce qu'il faut retenir, me semble-t-il, avec le débat public sur l'énergie nucléaire, c'est qu'avec ce débat, nous nous sommes livrés à un formidable apprentissage démocratique car il faut bien comprendre que, sur un tel sujet, aussi complexe, aussi technique, aussi nouveau aussi, tout est à inventer. Et la faiblesse du débat tient peut-être en la difficulté de savoir quel ton adopter et quel cadre lui donner.

Enfin, reste à trancher à propos de ce type de débats le dilemme sur ce que l'on souhaite produire à partir d'eux, en d'autres termes, faire en sorte que les règles du jeu soient claires. Que souhaite-t-on produire avec de tels dispositifs, du consensus ou du disensus ? Souhaite-t-on rallier les gens au point de vue des décideurs ou laisser au public une zone de décision ? Si nous ne délibérons pas dans ces débats, si nous ne le décidons pas, s'il ne s'agit pas d'aboutir à un référendum, qu'offre-t-on comme voie possible d'expression à ceux qui souhaitent faire entendre leur voix ? Ces aspects ont été parfaitement mis en lumière lors de nos réunions et nous avons été très conscients, tout au long de ces mois, et je vous assure que nous avons réalisé, au fil de ces réunions, que le débat faisait débat.

**Jean-Luc MATHIEU**

Merci. Si Madame SUGIER veut bien rentrer dans la technique de ce qui a été débattu.

**Annie SUGIER**

Je voudrais dire que nous avons décomposé cette partie qui est sur le contenu du débat lui-même en trois thèmes principaux qui se sont construits autour de nos différentes réunions.

Le premier point, c'est l'objet technique lui-même, avec la question des risques qui sont associés à cet objet, mais aussi avec toute la question de la confiance que nous pouvons avoir dans ce qui nous est dit.

Le deuxième point, c'est la politique énergétique : cet objet n'est pas un objet neutre, c'est un objet qui correspond à une certaine vision énergétique qui va influencer la vision énergétique de notre pays. Ce deuxième point sera traité par Michel COLOMBIER.

Le troisième point, c'est que c'est aussi un outil de stratégie industrielle. Quelle était la stratégie industrielle du maître d'ouvrage ? Est-ce qu'il y en avait d'autres ? Quel est notre sentiment à propos des échanges sur ce troisième thème. Ce sera Roland LAGARDE qui en parlera.

Je vais d'abord parler de l'objet technique lui-même. Il y avait une sorte de rumeur récurrente qui était de dire « vous parlez de tout, finalement, sauf de ce pour quoi nous vous avons demandé de faire un débat public, c'est-à-dire l'objet EPR ». Je dirais que ça n'est pas vrai. D'abord, il est clair que si l'on veut parler de l'opportunité de la justification d'un équipement industriel comme celui-là, il ne faut pas seulement parler des avantages, mais il faut aussi parler des inconvénients, et les inconvénients, c'est naturellement le risque et c'est naturellement ce qui intéresse le plus directement le public et qui intéresse le plus directement aussi les gens qui vont vivre autour de cet équipement.

Comment nous le présente EDF ? EDF nous dit, justement, c'est un objet qui est fait pour être meilleur que les réacteurs actuels ; il a des objectifs ambitieux en terme de maîtrise des risques et c'est un réacteur révolutionnaire, c'est-à-dire que nous ne choisissons pas de faire quelque chose qui va être radicalement différent des réacteurs qui existent, mais nous allons construire sur l'expérience de 30 ans d'exploitation, avec l'idée de réduire les incidents, de réduire le risque d'accident et puis, si jamais il y a un accident, de limiter autant que possible les conséquences. Naturellement, pour y arriver, il y a des dispositifs et c'est là que nous rentrons dans la technique. Par exemple, un dispositif qui a été celui qui a été parmi les plus débattus, c'est ce cendrier qui va être en dessous du réacteur, qui va récupérer, éventuellement, s'il y avait un accident avec fusion du cœur, le cœur fondu, donc vous voyez que nous rentrons dans un double débat qui est celui des objectifs, celui du choix qui est proposé d'un réacteur révolutionnaire et, d'autre part, des dispositifs techniques nouveaux avec les avantages ou les inconvénients, les risques supplémentaires, quelle démonstration y-a-t-il autour de ces dispositifs nouveaux ?

Alors, quelles ont été les réactions des associations, du public ? Ceux qui étaient pour, naturellement, ont défendu les mêmes arguments qu'Electricité de France. Ceux qui étaient contre ont attaqué sur trois thèmes principaux.

- Le premier point, ce sont les objectifs : peut-être qu'ils ne sont pas suffisamment ambitieux justement. Peut-être qu'il fallait ne pas se presser autant pour vouloir construire ce réacteur et il valait mieux attendre la quatrième génération.
- Le deuxième point, c'est l'approche de l'analyse de l'expertise qui est faite sur ce sujet. Nous n'avons pas accès au document, alors il n'y a pas de pluralité dans l'analyse qui est faite sur ce dossier.
- Le troisième point, c'est quelles sont les performances attendues de ces dispositifs nouveaux ? Si nous n'avons pas accès au dossier, comment savoir que la démonstration de sûreté est bien faite ?

Vous voyez que, très rapidement, nous nous sommes heurtés au problème de comment parler et comment avoir confiance dans les arguments qui apparaissent comme des arguments de vente, si nous ne pouvons pas avoir accès au dossier. Il ne faut donc pas dire « vous avez parlé de la transparence et vous n'avez pas parlé du sujet technique ». Nous avons parlé de la transparence parce que nous voulions regarder le sujet technique. C'est ainsi que, avant qu'il n'y ait le dérapage sur l'affaire du secret défense, nous nous sommes dit, il faut arriver à construire quelque chose et ça a été la convention dont nous avons parlé tout à l'heure, qui a permis à un des acteurs, celui qui est dans le cahier collectif, qui avait demandé à avoir accès au cœur du sujet qui est, justement, ce rapport préliminaire de sûreté, mais qui, pour des raisons de secret industriel, n'était pas accessible, donc nous avons construit cette convention qui a permis pendant quelques jours au moins à ce que le GSIEN puisse lire ce document, puisse avoir une discussion technique avec une quinzaine d'experts d'Electricité de France, puisse aussi parler à l'organisme d'expertise publique qui est l'IRSEN et à la DGSNR, l'autorité de sûreté, pour pouvoir poser ces questions, avoir des réponses, commencer un dialogue technique, faire un rapport qui a été rendu public et qui a enrichi le débat, mais, naturellement, c'était plutôt, à ce stade là, pour montrer que c'était possible. Nous n'avions pas l'illusion pendant le temps du débat d'arriver à déshabiller un dossier qu'il a fallu 15 ans pour construire. L'idée est donc venue d'aller plus loin.

D'une certaine manière, je vais répondre à la question qui a été posée sur la question de l'enquête publique : il serait très intéressant, comme nous l'avons fait dans un autre dossier dans le cas de la Hague, qu'au moment de l'enquête publique, l'avis qui sera donné par le Conseil Scientifique de l'ANCLI puisse aussi être rendu public en même temps que sortira le dossier de l'exploitant. Vous voyez donc que cette transparence est très importante pour que nous parlions de la technique.

Là-dessus, est arrivée l'affaire du secret défense. Le secret défense, c'est la question des agressions externes à un réacteur, ou internes qui peuvent être d'origine terroriste, par exemple. C'est un des chapitres du rapport préliminaire de sûreté qui, maintenant, est couvert par le secret défense. Si nous parlons comme argument, encore une fois, de supériorité de ce réacteur par rapport aux autres, du fait qu'il est capable de tenir à certaines agressions externes, notamment à la chute d'avion, c'est vrai qu'il était naturel que le public se demande « comment se fait cette démonstration ? ». Puisque c'est couvert par le secret défense, est-ce que nous ne pouvons rien dire sur le sujet ? Qu'est-ce qui est exactement couvert par le secret défense ? Quel est le périmètre ? Si nous sommes dedans, est-ce que c'est vrai que nous ne pouvons rien dire ? Qu'est-ce qui se passe ailleurs ? D'où l'idée de créer ce groupe de travail, d'où le fait qu'il y a eu deux réunions très importantes, une réunion à Caen, une réunion à Dunkerque. Cette réunion, elle a traité de la totalité du sujet du secret industriel et défense, pas seulement du secret défense. Ce travail va également être éclairé par une enquête sur les pratiques au niveau international : nous sommes allés en Angleterre, nous sommes allés en Suisse, nous sommes allés en Finlande. Il n'y a pas de recette miracle à l'étranger, mais il y a tout de même des voies de progrès possibles. Il y a, en Angleterre, un guide ; il y a, en Finlande, un groupe permanent qui traite à la fois des sujets secret défense et des sujets secret industriel. Pourquoi y a-t-il deux groupes en France ? Vous voyez que cela va déboucher sur des questionnements et nous espérons pouvoir construire plus de transparence.

Il est clair que ça n'est pas un hasard et ça sera ma conclusion sur ce point là : qu'on ait parlé de la question de la transparence, les enquêtes d'opinion, il y en a tous les ans qui sont faites notamment par l'IRSN ; elles montrent que, dans le domaine de « qui vous dit la vérité sur les différentes thématiques de préoccupations, notamment industrielles ? », nous voyons que les politiques sont tout en bas de l'échelle et que, en haut, nous voyons les experts associatifs ou les associations de défense de l'environnement. Ça ne veut pas dire que nous pensons que les institutionnels, par exemple, ne sont pas compétents, ça ne veut pas dire que nous pensons qu'ils font des choses qui

ne protègent pas les individus, mais nous n'avons pas confiance dans ce qu'ils disent. Il faut donc arriver à faire un lien entre la société civile et les décideurs, les institutionnels, les politiques. C'est à travers l'expertise pluraliste que ça se fera, et cette expertise pluraliste, elle ne se fera pas uniquement parce que nous faisons une convention comme nous l'avons dit, il va falloir que nous pensions aux moyens pour soutenir les associatifs, il faut construire la compétence. Quand des documents ne sont pas accessibles – c'était le cas de la sûreté, ce n'était pas le cas de la radioprotection – nous ne construisons pas la compétence. Et puis, il nous faut cette loi sur la transparence, que nous attendons maintenant depuis 1998.

Je passe la parole maintenant à Michel COLOMBIER.

### **Michel COLOMBIER**

Je crois que ça a déjà été dit ce soir puisque ça aurait été le cas sur n'importe quel investissement, mais puisqu'en particulier, sur ce choix de l'EPR, il y avait des controverses, il y avait des controverses sur la nature de la technologie, sur le fait que d'autres technologies pouvaient arriver plus tard, génération 4 peut-être plus performante, il n'était bien sûr pas question dans ce débat de refaire le débat de politique énergétique. Il était en même temps pas possible de ne pas réinterroger les questions de politique énergétique qui amenaient, qui fondaient la proposition d'EDF de construire cet EPR, donc la question « pourquoi devoir décider aujourd'hui de la mise en service d'une installation nucléaire à horizon 2012 ? ».

C'est d'ailleurs ce que fait EDF - et c'est dans le cahier du maître d'ouvrage - avec un argumentaire en deux points, un argumentaire qui nous dit « je dois préparer le renouvellement de mon parc à l'échéance 2020 – 2030 puisque j'ai construit ce parc dans les années 1980 et je dois, pour cela, me mettre, dès aujourd'hui, en situation d'opérer ce renouvellement, avec un cadre de contraintes, d'un côté, un marché des fossiles qui est de plus en plus tendu et nous voyons que cela ne va pas s'arranger et, d'une autre côté, l'effet de serre qui est un problème sérieux et que nous prenons à cœur ». D'où, bien sûr, la préparation de ce choix nucléaire.

Evidemment, sur un débat comme cela - et dès la première réunion à Lyon, ça a été le cas – nous avons retrouvé un clivage qui est complètement irréductible entre, d'un côté, des inconditionnels du nucléaire qui nous disent « il faut faire du nucléaire, c'est la solution, ça résout tous les problèmes » et, d'un autre côté, des gens pour qui ce n'est même pas la peine d'en parler puisque, de toute façon, c'est quelque chose qui est inacceptable. Ces opinions sont respectables et, évidemment, le débat n'aurait pas pu aller très loin s'il s'était limité à cette question là.

En fait, il ne s'est pas limité à cette question là. Ce qui a été intéressant, si l'on part du débat, si l'on part de ce que nous avons entendu dans les réunions, de ce que EDF a entendu, je crois, et qui a marqué quand même le débat, c'était beaucoup des interventions sur le mode de la part des citoyens, peut-être pas totalement lambda comme l'a dit Françoise. Nous sommes sensibles à tous les problèmes dont vous nous parlez. Nous avons compris, il y a le problème de l'effet de serre, nous avons compris, il y a le problème des fossiles, nous avons compris aussi, il y a un problème de déchets nucléaires ou il y a un problème d'accident. Cette histoire d'énergie, il y a beaucoup de contraintes. La question récurrente est « qu'est-ce que vous faites pour limiter ces contraintes ? Qu'est-ce que vous faites pour qu'on essaie d'éviter les écueils qui sont simplement le choix entre un problème et un autre problème ? ». Dans la bouche du public et, bien sûr, ensuite, les gens qui étaient à la table en débattaient et sont d'accord ou ne sont pas d'accord avec cette analyse, mais, dans la bouche du public, les questions qui viennent en disant « qu'est-ce que vous faites pour

limiter les contraintes ? », c'est « est-ce que vous faites de la maîtrise de l'énergie ? Est-ce que vous faites des énergies renouvelables ? ». Il n'y a pas de consensus, après, pour dire que ce sont des solutions [mot incompris], mais c'est la question que nous avons entendue tout le long de ce débat.

Quand je dis le public dit « qu'est-ce que vous faites ? » - et je crois que ça a été dit ce soir aussi – c'est bien une question qui a été posée à EDF puisque c'est EDF qui présentait son projet, mais, au travers d'EDF, c'est bien une question qui était posée aux pouvoirs publics et à l'Etat, évidemment pas seulement à EDF. Ce n'est évidemment pas seulement la question d'EDF, même si EDF a une responsabilité et une action.

C'est une discussion qui était déjà présente dans le cahier collectif d'acteurs, que l'on trouvait dans les arguments des uns et des autres sur le cahier collectif, les arguments d'indépendance énergétique, les arguments d'effet de serre, etc., que l'on avait creusée dans les réunions thématiques avec un certain nombre d'avancées, je ne vais pas revenir là-dessus ce soir. En gros, à la fois dans le cahier collectif et dans les réunions thématiques, il y avait deux niveaux de discussions. Il y a un premier niveau de discussions qui est le niveau du long terme. Je crois que nous avons bien compris – et c'est quand même l'intérêt du débat de ce point de vue là – que nous ne pouvons pas discuter de ces questions là en abstraction d'une réflexion sur 2040 – 2050, sur des scénarios qui nous permettent de comprendre la nature des choix et qui nous permettent d'explicitier, c'est-à-dire comprendre que ces choix ne sont pas seulement affaires de conviction qui s'opposent, mais sont aussi affaires de raisonnement et d'argumentation.

Ça a été dit, Thomas BRANCHE l'a rappelé, nous avons un groupe de travail que nous avons appelé « groupe de travail réseau transport d'électricité », nous n'avons pas pu aller aussi loin que nous le voulions dans l'explicitation, c'est-à-dire que nous sommes un peu restés sur le constat, mais, en soi, qui est déjà intéressant, de dire « il y a des images très contrastées et ces images amènent, aujourd'hui, à des visions différentes du rôle du nucléaire, pas forcément il faut ou il ne faut pas, mais à des visions différentes du rôle du nucléaire, de son phasage, etc. par rapport aux décisions d'aujourd'hui ». Nous n'avons pas pu dépasser ce constat, nous n'avons pas pu aller plus loin dans ce dialogue là. C'est dommage, ça aurait été utile que ce travail là existe en amont de ce débat, nous en aurions eu besoin. Cela dit, ce travail reste utile, reste à faire et ça ne sera pas clos à la sortie.

Maintenant, le deuxième horizon, c'était qu'en effet, il y avait une controverse au début de dire « nous allons faire un EPR parce que nous avons besoin d'électricité ». L'EPR arrive donc en service en 2012 parce que nous avons besoin d'électricité en 2012. Je ne vais pas dire que les analyses ont été totalement conclusives sur la question du besoin en électricité ou pas, même si le dossier semble un peu faible sur ce point de vue, mais, surtout, finalement, ce n'est pas ça la question. D'ailleurs, EDF le dit : « finalement, mon argument, ce n'est pas que je fais un EPR parce que nous avons besoin d'électricité en 2012 », ce n'est pas vraiment ça la question.

Par contre, il y a une question qui a émergé derrière ça, qui a été de dire « mais si, pour un certain nombre d'autres raisons, vous faites cet investissement à ce moment là, quelles sont les répercussions de cette décision sur les autres éléments de la politique énergétique ? ». Est-ce que nous pouvons réellement penser que c'est un cloisonnement et qu'en effet, nous faisons cela et nous faisons les autres éléments de la politique énergétique, ou est-ce qu'il y a risque, comme certains acteurs l'ont dit, ils ont dit « nous, nous nous appuyons sur une expérience historique, est-ce qu'il y a risque d'éviction d'un certain nombre d'éléments qui sont affichés comme des priorités et qui pourraient en souffrir ? » : c'est une interrogation qui est posée par des acteurs sur ce plan là.

Et puis, l'horizon central, finalement, de toute cette discussion là, c'est bien l'horizon 2020 – 2030, c'est-à-dire l'horizon de renouvellement du parc. C'est l'horizon à partir duquel nous avons ce compte à rebours qui nous dit « c'est maintenant qu'il faut le faire et c'est inéluctable ». Bien sûr, c'est l'horizon central pour EDF puisque c'est à partir de là que se construit le dossier qui amène à cette proposition aujourd'hui et puis, c'est l'horizon, évidemment, pour les autres qui disent « oui, mais, nous aurions peut-être pu attendre ; nous aurions pu attendre d'avoir des informations sur d'autres générations, de savoir ce que nous faisons », nous l'avons encore entendu ce soir. Là, je dirais que c'est le point sur lequel le débat est un peu resté aveugle finalement. Pourquoi ?

Cette discussion sur l'horizon, sur cette falaise, EDF l'a dit, de renouvellement du parc, c'est le résultat d'un historique sur ce parc. Quels étaient les critères sur lesquels nous pouvions discuter ? Il y a les critères sur les besoins de production d'EDF, il y a les critères sur la durée de vie, je ne vais pas revenir dessus parce que Roland LAGARDE reviendra sur ces affaires dont nous avons discuté en atelier et puis, il y a des critères sur la nature des outils aussi, c'est-à-dire quels sont les outils de renouvellement de ce parc de production que nous pouvons mettre en place. Et là, deux choses ont finalement gêné, nous n'avons pas vraiment eu de débats, nous avons simplement eu des affirmations. La première chose, c'est que nous sommes restés dans une conception assez datée, un peu surannée quand même de la façon dont nous concevons la question.

Nous l'avons encore entendu ce soir, j'ai entendu quelqu'un dire : le rôle d'EDF, c'est de fournir la demande électrique française. Cela a un peu changé, le rôle d'EDF, c'est d'être un industriel de production française dans un paysage électrique. Donc nous ne pouvons plus réfléchir exactement les choses comme nous les réfléchissions il y a vingt ans. Les arguments de part et d'autre étaient très marqués par l'ancienne organisation du système électrique et pas par la nouvelle, et cela brouillait un peu les pistes.

Et la deuxième chose, c'est que sur les trois critères que je viens d'évoquer, c'est vrai que nous n'avons pas, comme sur d'autres sujets, une scénarisation ou une question de se dire est-ce que je peux avoir plusieurs scénarii par rapport auxquels je défends un scénario éventuellement, je dis je, EDF défendrait un scénario en disant, voilà pourquoi, mais nous avons un scénario qui était apporté comme étant le scénario central. Je pense que c'est le point sur lequel nous sommes restés finalement le plus en défaut de débats sur ces affaires-là.

## **Roland LAGARDE**

Il me reste à conclure, les femmes ayant eu beaucoup la parole, vous l'avez remarqué, au niveau de la Commission, tout a été dit ou presque, je n'ai plus grand chose à rajouter. Je vais simplement m'efforcer de peut-être cerner quelques points sur la politique industrielle et le maintien des compétences, qui ont été des zones assez obscures du débat, hors pourtant des points fondamentaux. Tout se passe comme s'il y avait une non-perception du fait que le cadre général, Michel l'a déjà évoqué, avait profondément changé et ceci de la part de l'ensemble des intervenants, que ce soit les associatifs, le maître d'ouvrage, l'administration, peut-être plus encore l'administration que les autres, semblent avoir du mal à constater que le cadre général dans lequel doivent se dérouler ces décisions, et en particulier la décision publique, a profondément changé.

Nous sommes passés d'une situation dans laquelle il y avait un opérateur national, sous tutelle étatique, qui avait le monopole de la distribution, dans lequel les tarifs étaient administrés puisque c'était l'Etat qui les décidait, donc tarifs étatiques, pas d'intervention après le compteur, c'est-à-dire pas de conseil au client, donc une situation qui était datée de 1946, qui aura peut-être un

anniversaire l'année prochaine de ses 60 ans, mais j'en doute un peu, à une nouvelle situation dans laquelle les tarifs sont en fait le reflet du marché et non pas des coûts administrés, comme c'était avant. Nous sommes dans une situation de concurrence et aussi dans une situation d'ouverture européenne. Il a été remarqué quand même ce soir, et cela a été très net à peu près dans tous les débats, que la dimension hors hexagone était à peu près absente des débats. C'est assez grave à mon avis et c'est une vraie question qui nous est posée.

Dans la situation ancienne aussi, remarquons bien que les éventuelles erreurs de prévision, en particulier celles qui donnent - ce que Michel COLOMBIER a rappelé dans le document du maître d'ouvrage - la falaise des années 70-80, dans lequel il y a eu des efforts importants et qui sont dus, tout le monde le reconnaît je crois de façon honnête actuellement, à des erreurs de prévision à l'époque, n'ont pas coûté à l'électricien national des parts de marché, puisque le système était tel que, finalement, les tarifs administrés compensaient les éventuelles difficultés de la prévision.

Dans le domaine qui va s'ouvrir, ce n'est plus vrai. Ce n'est plus les cours qui vont gérer les affaires, mais cela va être le marché et, à partir de là, l'EDF qui jusque-là ne pouvait pas faire faillite et ne pouvait pas être achetée, se trouve dans une situation totalement différente dans laquelle le problème pour sa politique industrielle, ayant parfaitement le droit de le faire et je le reconnais totalement, c'est de définir quelle est sa place future dans le parc européen. Et ceci n'est pas partagé en fait par un certain nombre de systèmes de décision publique en France actuellement, c'est-à-dire que nous en sommes encore à une situation dans laquelle l'administration réfléchit toujours sur ces problèmes par rapport à ce qui est appelé, y compris dans le document du maître d'ouvrage ou dans d'autres interventions, comme les coûts de référence, système qui avait tout son mérite à l'époque ancienne, dans lequel nous pouvons nous poser la question de la pertinence dans l'espace qui s'ouvre.

Or, en fait, encore une fois et pour répondre à ce que disait Madame la Ministre tout à l'heure, ce que la représentation nationale a eu à connaître, ce sont des coûts de référence issus de l'ancien système de penser. C'est quand même un peu grave, parce qu'à ce niveau-là, que l'opérateur EDF décide de faire des choix, c'est son droit, que ces choix soient des choix nationaux, c'est bizarre, qu'un système de décision publique indique dans une norme un type d'îlot réacteur fait par un constructeur français, cela devient assez embêtant. D'ailleurs, plusieurs fois, cela nous a été signalé, mais quel est ce problème d'un opérateur qui ne fait pas d'appel d'offres pour son îlot important, par une décision de Colbertisme high tech que nous avons bien connu dans le passé, qui est peut-être plus valable dans les années qui viennent.

Alors ce point est revenu assez souvent, on nous a interrogés sur l'arrêt de Superphénix dans ce même cadre. Nous pourrions nous poser la même question sur le graphique gaz ; comment tout ceci a été décidé et la décision intervenue à l'époque sera-t-elle encore fiable et valable dans le monde qui s'ouvre actuellement ?

Ces affaires ont eu des conséquences qui ont resurgi à plusieurs niveaux, au niveau des questions qui ont été posées. Une question, pourquoi les paliers sont-ils de plus en plus courts entre le 900, le 1300, le 1450 ? Certains ont pu dire que le palier EPR n'aurait peut-être qu'un réacteur.

Deuxièmement, la situation entre EDF et Areva, c'est une question qui est revenue aussi assez souvent, en particulier par un certain nombre d'experts. Comment fonctionne ce système quand il n'est pas simplement français, mais que nous regardons à un niveau plus large ? Et il a été dit que dans le système de décision, le fait que l'EPR était exportable était une raison importante de ces affaires, donc il faut bien la prendre en compte. Mais comment fonctionne le duo EDF/Areva, une entreprise en partie où le capital a été ouvert ? Remarquons d'ailleurs que cette question d'ouverture



du capital qui s'est produite pendant notre débat n'a été évoquée que très partiellement sur le thème sûreté ; est-ce que la sûreté sera maintenue dans les réacteurs ? Ce à quoi le maître d'ouvrage a répondu bien naturellement que cela ne changerait rien à cette affaire, mais elle n'a pas été évoquée sur les autres aspects.

Or, en fait, nous nous apercevons que, maintenant - cela nous a été dit plusieurs fois en réunion - nous avons un ensemblier, un architecte industriel, qui est EDF, il en est très fier, il dit pratiquement qu'il est le seul électricien à faire cela dans le monde, bravo, pourquoi pas, il l'a toujours fait, l'hydraulique, le charbon, les paliers charbon, le fioul, etc. et donc il sous-traite sans appel d'offres à un opérateur l'îlot nucléaire, l'industrie en question étant Areva, dont le capital n'est pas ouvert, je vous ferai remarquer qu'elle est toujours une entreprise étatique.

Et à partir de là, des questions se posent derrière, je peux me tromper, mais je crois avoir compris qu'il y avait inversion quand nous sortons de l'hexagone, c'est-à-dire qu'Areva devenait plus ou moins l'ensemblier, avec éventuellement des prestations de la part d'EDF.

Cette mécanique-là, au point de vue de la mécanique industrielle, devrait quand même alerter un certain nombre de gens dans ce pays et en particulier ceux qui font les décisions publiques. Est-ce que la France a la capacité d'avoir cet ensemble dual qui nous est apparu effectivement comme assez homogène au niveau des débats, mais dont nous pouvons penser que cette homogénéité au fur et à mesure de l'évolution va se trouver plus complexe dans cette affaire.

Comment traiter également le problème du cycle du combustible ? Cela fait partie encore des choses assez compliquées, certes techniques, de ses coûts, de sa nature, des choix industriels sur l'avenir, etc., choses qui sont restées un peu délicates à aborder. Il faut dire que c'est technique, que ce n'est pas simple, mais c'est quand même un point important et on nous a fait remarquer des différences entre la pratique finlandaise dans ce domaine et la pratique française.

Autre question un peu étonnante, pour moi en tout cas je dois l'avouer et qui est revenue plusieurs fois, c'est la mécanique de décision par rapport à l'architecte industriel dont le capital est en partie ouvert, qui est EDF, le problème de la rente des centrales qu'il a actuellement, c'est-à-dire de la durée de vie de ces centrales. Nous comprenons bien qu'un industriel qui a un outil qui est amorti et dont le produit se vend bien sur le marché essaie de le faire vivre le plus longtemps possible ; cela a été dit de nombreuses fois sous d'autres formes dans les réunions publiques.

Or, très curieusement, au niveau du débat sur ce point, il semblait y avoir, pour un principe de précaution bien compréhensible de la part du maître d'ouvrage, une forme de réticence à envisager la possibilité de porter ses réacteurs au-delà de 40 ans, en disant « c'est l'autorité de sûreté qui devra décider, nous, nous ne pouvons pas en décider ». Il est quand même étonnant que dans un pays comme la France, fortement nucléarisé, nous n'ayons pas pu arriver à avancer sur ce point, sinon dans des rapports un peu difficiles de l'IRFN sur cette question et il apparaissait quand même qu'à peu près 95 % du parc actuel irait au-delà de 40 ans. Ce qui pose la question d'une façon extraordinairement différente au point de vue du choix industriel. Ce point-là est resté là encore parmi les choses qui restent dans des zones d'ombre globalement.

Maintien des compétences, c'est un point que je voudrais aussi soulever. Là aussi, il y a une extraordinaire difficulté à y voir clair. Il y a le CEA, il y a la maintenance des centrales, il y a la construction d'un réacteur en Finlande. Un certain nombre de personnes ont posé la question, mais qu'est-ce que cela veut dire le maintien des compétences ? La réponse, c'est le maintien des compétences, encore une fois, à l'intérieur du maître d'ouvrage, ce que je comprends très bien. Mais par rapport à ce que je vous disais tout à l'heure sur la différence des logiques par rapport au

marché, qu'est-ce que cela veut dire, y compris le maintien des compétences chez Areva ou chez EDF ? Pour quoi et pour qui ? Ce point a été là aussi très difficile, y compris avec les experts d'ailleurs, qui se sont déclarés incapables de trancher.

Je vais en terminer sur ce point, c'est vrai que l'évaluation est d'autant plus facile qu'elle est rétrospective si j'ose dire. C'est-à-dire qu'il est d'autant plus facile de regarder l'examen du nucléaire des années 70-80 que d'imaginer celui de l'avenir. Cependant, s'il peut y avoir quelques suites positives à ce débat, il serait bon je pense de regarder, avec les yeux de la nouvelle donne maintenant des marchés électriques, la question des paliers successifs, des arrêts de ces paliers, y compris de Superphénix, etc. et est-ce que ce genre de pratiques dans la nouvelle donne du marché pourra continuer à exister, d'autant que non seulement les actionnaires seront importants, mais également et nous le savons bien maintenant, le client aura le choix de ses énergies. Nous sentons bien que dans cette affaire, l'histoire de la politique industrielle, non seulement du maître d'ouvrage mais du pays, doit être interrogée de façon beaucoup plus fine qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Merci.

## **Conclusion du Président**

**Jean-Luc MATHIEU**

La largeur de vue de mes collègues et leur éloquence font que la plupart des choses que je voulais vous dire ont déjà été dites et je n'y reviendrai donc pas. Je serai très bref pour clore et vous n'aurez pas les litanies des difficultés que nous avons traversées. Je vous signale simplement que vous avez trouvé probablement la lettre que j'ai adressée au Président de la République et la réponse qui m'est parvenue hier, qui n'est que la partie la plus difficile des combats menés, avec des rappels au Premier Ministre pour essayer de laisser vivre le débat public, laisser vivre la démocratie participative : puisque vous l'avez mise sur des fonds baptismaux, vous avez accepté qu'elle vive, faites-le jusqu'au bout.

Je voudrais simplement conclure sur quelques éléments positifs et sur les traces de ce que sera l'avenir. Dans les éléments positifs, le premier, et je ne suis pas gêné pour le dire, c'est la totale disponibilité de l'équipe dite de projet d'EDF. Je voudrais dire que nous avons travaillé en très bonne entente depuis le premier jour et tout s'est parfaitement passé, ce qui est un point absolument essentiel pour la qualité d'un débat public et je vous en remercie beaucoup.

A travers le dispositif du débat public qui a été mené, il faut le rappeler, sous magistère d'une autorité administrative indépendante, il y a deux choses importantes ; la Commission Particulière que nous sommes, qui agit donc sous son autorité, a une capacité d'interpellation et ceci est important car cela se termine demain soir, une capacité d'interprétation pour obtenir des réponses sur des problèmes pour lesquels les citoyens généralement n'obtiennent pas de réponse, une capacité d'interpellation pour faire s'exprimer de hauts responsables qu'il est généralement très difficile de rencontrer, une capacité aussi pour organiser des échanges qui sont généralement tout à fait impossibles à organiser. Tout ceci est crucial, même si nous n'avons pas de capacité d'interpellation et ceci est tout à fait important. Néanmoins, cette capacité d'interpellation, nous l'avons exprimée pour la première fois de l'histoire dans le domaine du nucléaire civil.

Deuxième chose importante, la CPDP a le moyen de mobiliser une expertise pluraliste pour approfondir de nouvelles questions. Nous avons le moyen de faire travailler ensemble des experts venant d'origines différentes et de rémunérer le travail de ceux qui ne font pas partie de l'administration, ce sont cela les experts dits indépendants. L'indépendance a été exprimée ici en ce sens que simplement ils ne font pas partie de l'appareil administratif, de l'Entreprise EDF ou autre, ils sont sur le marché des experts indépendants. Nous les avons fait travailler et nous avons cette fois-ci été capables, bien ou mal, de les rémunérer. Ceci est tout à fait important.

Maintenant, quelles sont les suites ? Je pourrais clore très facilement et saisir l'occasion que me donne le réseau nucléaire « Sortir du nucléaire ». C'est un hommage du vice à la vertu, le réseau « Sortir du nucléaire » qui n'a jamais voulu participer conclut aujourd'hui, et vous l'avez peut-être tous lu : le débat public n'a pas permis de cacher la vérité sur l'EPR. Autrement dit, il a parfaitement réussi, tout est maintenant connu grâce à ce débat public. Voilà ce que nous dit le réseau « Sortir du nucléaire ». Je l'en remercie ; cette reconnaissance me va droit au cœur.

La suite, c'est que nous allons livrer un programme de travail peut-être comme héritage de ce débat. Qu'est-ce que le rapport que nous avons donné ? Ce n'est pas un rapport, c'est un compte rendu de débats. Nous avons exprimé ce que nous avons vu, les idées forces. Nous n'avons pas pour objectif de chercher un consensus, mais nous cherchons et nous cueillerons tous les consensus qui seront réunis bien sûr, et ceci autour de cette table. Je les vois déjà poindre comme nous avons pu les poindre lors du débat et particulièrement lors des travaux des deux groupes de travail qui n'ont pas fini leurs tâches. Nous allons bloquer les pendules demain soir et, hors débat public, achever le travail avec ces deux groupes dans les jours qui viennent.

Que peut contenir la conclusion de ce débat ? Je serai quand même prudent, il n'est pas terminé, d'ailleurs vous aurez tout à l'heure quelques réactions ou remarques qui seront entendues. Qu'Electricité de France fasse, ou ne fasse pas, son projet d'EPR, deux exigences se font jour. D'abord, et cela a été abondamment dit ce soir, y compris dans la salle, pas seulement par les personnes présentes sur cette tribune, les besoins de développer une prospective beaucoup plus ouverte dans les choix politiques au sens de jours de vie dans ce pays et d'énergie qui en résultent et d'électricité, et à beaucoup plus long terme sur les problèmes énergétiques, notamment électriques. Ceci est tout à fait évident.

Nous avons une récente loi, celle du 13 juillet 2005, loi d'orientation sur l'énergie, qui fixe un objectif pour 2050, à savoir réduire les émissions de gaz carbonique du facteur 4, mais elle n'a pas arrêté de stratégie pour intervenir. Elle demande un EPR maintenant, mais elle remet les choix essentiels à 2015. Donc très vite nous avons le sentiment qu'il faudra relancer les travaux de prospective pour présenter des futurs contrastés et définir des choix. Plusieurs scénarii sont susceptibles de proposer des cheminements pour parvenir en 2050 à l'objectif que le gouvernement s'est fixé et qu'il a inscrit dans cette loi. Pour pouvoir y arriver, il faut bâtir des hypothèses plus larges que celles qui ont été jusqu'ici retenues. Il faut donc utiliser toutes les capacités prospectives de notre pays, qui sont actuellement difficilement employées.

Deuxième exigence qui se fait jour, c'est le besoin d'établir un niveau supérieur de confiance. Madame SUGIER tout à l'heure évoquait quelque chose qui nous a beaucoup touchés, c'est l'indice de confiance du public sur la fiabilité des sources d'information. Elle vous a donné le résultat d'un questionnaire, les sources d'information suivantes vous disent-elles la vérité sur le nucléaire ? Je sais que nous pouvons probablement débattre de concepts qui sont employés dans cette analyse, mais c'est quand même très important. Nous, citoyens, nous souffrons beaucoup quand nous lisons que le degré de crédibilité attribué dans les domaines d'information sur le nucléaire aux hommes politiques est de 6,3 %. Quand nous parlons des associations de

consommateurs, des associations écologiques, nous atteignons 50 %. Nous pensons que c'est un dossier citoyen absolument majeur de tirer un cri d'alarme et de dire « il faut que les gouvernements quels qu'ils soient se saisissent de ce problème et recréent dans ce pays la parole publique sur les problèmes nucléaires ».

Cette confiance va d'abord passer par l'adoption, je l'espère, de la loi sur la transparence. Cette loi a été proposée par le gouvernement JOSPIN, mise sur le bureau des Assemblées et aussitôt enfouie dans les tiroirs. La même loi a été reprise par le gouvernement RAFFARIN, posée sur le bureau des Assemblées et immédiatement réenfouie dans les tiroirs. Nous avons un véritable problème car quelle que soit l'orientation de notre gouvernement, cette loi que nous sentons nécessaire est aussitôt étouffée et je crois qu'il faut dire que, dans le pays, il y a une demande tout à fait générale d'adoption de cette loi de la transparence. On nous a dit qu'elle serait représentée au Sénat le 6, le 7 ou le 8 février et nous avons ensuite appris que cet examen est remis à plus tard, c'est-à-dire après la fin de cette période exceptionnelle qu'est le débat public.

La confiance dans le domaine du secret défense passe aussi par des explications. Il a été très intéressant de voir l'annexe de la lettre de Monsieur le Ministre chargé de l'industrie, Monsieur LOOS, qu'il a envoyée au Président de la Commission Nationale du Débat Public pour tenter de résoudre la grave crise posée par le départ d'un certain nombre d'associations écologiques qui réclamaient l'abrogation d'un arrêté de 2004, arrêté qui avait le mérite relatif de cadrer le secret défense et dont il demandait l'annulation, je n'ai toujours pas compris pourquoi. Cette annexe est un exemple d'informations livrées à tous les citoyens, qu'aucun citoyen généralement ne parvient à réunir et qui regroupent un certain nombre d'éléments qui sont importants pour donner de la confiance sur la façon dont un équipement comme l'EPR est défendu, pas seulement par l'épaisseur de ses murs, mais par tout l'ensemble du dispositif public que l'Etat met pour sauvegarder un certain nombre de sites essentiels. Donc expliquer est quelque chose d'important.

Il faut ensuite, sous réserve du respect du secret industriel défense aussi clairement délimité que possible, que le citoyen puisse obtenir des informations sur ce qu'il veut savoir quand il veut le savoir, car la transparence cela peut être qu'EDF ou quelqu'un d'autre donne l'information qu'il estime utile quand il veut la donner, mais c'est surtout que les citoyens puissent l'obtenir quand eux estiment qu'elle est indispensable. Cette confiance va passer dans un changement dans les pratiques de nous tous. Madame SENE avait évoqué tout à l'heure quelque chose d'important, sans en dire le nom, nous en avons beaucoup débattu, c'est la zone grise. Nous savons dans ce pays qu'il y a un certain nombre de choses qui sont couvertes par le secret des affaires, un certain nombre de choses couvertes par le secret défense et surtout une vaste zone grise dans laquelle aucun citoyen ne peut obtenir de réponse sur des problèmes essentiels, alors qu'ils ne sont pas couverts par le secret défense. C'est un effort qu'il va falloir mener pendant plusieurs années pour que la culture française change et que l'on accepte de donner au citoyen les informations auxquelles il a droit quand elles ne sont pas secrètes.

Enfin, il est possible, en raison des évolutions constitutionnelles récentes et des obligations internationales que la France a prises, que la réglementation actuelle sur le secret de défense nationale puisse ou doive évoluer. Nous avons recueilli de ce point de vue là une étude d'un juriste, elle n'est pas vérité en tant que telle, elle est importante, elle interpelle sur un certain nombre de changements qui pourraient avoir à être faits. Nous avons l'intention là aussi de donner ces éléments à notre gouvernement pour lui demander de réétudier, à la lumière de ce document et avec tous les juristes qu'il estimera nécessaires, bien sûr c'est sa liberté, si le cadre actuel du secret de défense nationale n'est pas, comme cela pourrait être, quelque peu anachronique.

Si maintenant Electricité de France réalise l'EPR comme elle le souhaite à Flamanville, il y a encore deux ordres de progrès possibles qui ont été largement évoqués et que donc je ne reprendrai pas. EDF, par la voix de Monsieur SALHA, a fait part d'un certain nombre d'avancées, je retiens essentiellement les trois avancées qu'il a formulées. Je retiens aussi que, dans la réunion de Dunkerque du 30 janvier 2001, le Directeur Adjoint au Directeur Général de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection a dit qu'un progrès important serait d'arriver à obtenir des documents techniques du type rapport préliminaire de sûreté qui soit public, c'est-à-dire diffusable. Je pense avoir entendu qu'Electricité de France donnera un tel rapport à l'été 2006, c'est-à-dire un rapport dont l'essentiel sera public. Nous avons là quelque chose d'important.

D'autre part, pour terminer, une préoccupation claire s'est exprimée, mais les mesures à prendre pour y parvenir ne sont pas clairement esquissées. Je me tourne plutôt vers le représentant de la DGSNR qui nous a fait part d'un certain nombre d'avancées extrêmement intéressantes. Tous les débats ont montré qu'une crainte a été clairement révélée, c'est qu'avec l'EPR et avec une électricité abondante, il soit possible, d'une part, de ne plus développer de politique d'économies d'énergie et, d'autre part, que nous soyons conduits à laisser à la portion congrue les énergies renouvelables. Ce sont quand même des demandes qui émanent très largement de tous les vintg et un débats qui se sont menés jusqu'ici.

C'est cela l'effet d'éviction, la crainte qu'un certain nombre de citoyens ont. Monsieur BRANCHE a bien évoqué tout à l'heure ce problème. Or, je crois que des voix sont nécessaires pour sortir de cette crainte, de cet écrasement de cet effet d'éviction. Les exercices de programmation auxquels nous allons nous adonner dans les mois ou les années à venir devraient s'assurer, là encore probablement via une expertise pluraliste et la réintégration dans le circuit de la réflexion, mais vous l'avez dit en évoquant les deux groupes de travail qui sont en cours maintenant, que nous réintégrions l'expertise pluraliste qui nous a permis pendant le cadre de ce débat beaucoup d'avancées.

Et puis, nous nous rendons bien compte que les moyens de parvenir à ne pas écraser et écarter les économies d'énergie et les énergies renouvelables, cela va relever de politiques nationales et régionales multi-facettes, l'édictee d'un certain nombre de règles, l'édictee probablement d'avantages fiscaux, la création d'un certain nombre de subventions, peut-être des règles de crédit récupérable sur des économies d'énergie, que sais-je, enfin, toute une palette d'instruments qui sont une véritable politique d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. Nous souhaitons que le gouvernement réfléchisse très sérieusement à la façon de donner suite à cet axe majeur qui est ressorti de façon parfaitement consensuelle de ce débat public.

Je vais maintenant me tourner vers vous. Nous ne rentrerons pas dans un débat, le débat n'est pas fini, nous avons encore des groupes de travail, mais si vous avez des réactions ou des remarques sur tout ce qui vous a été dit par mes collègues et par moi-même, nous sommes désireux de l'entendre maintenant.

## **Débat avec la salle**

## **Alain (GOUROT ?)**

Alain (GOUROT ?), retraité du CEA. J'ai une question pour Monsieur LAGARDE. J'ai été très étonné de sa présentation qui était une présentation quasiment à charge contre l'organisation du nucléaire en France et l'incapacité d'EDF et de l'Etat à prendre en compte les nouvelles données. Il n'y a pas que des choses contestables dans vos propos, bien au contraire, mais en quoi cette question est-elle centrale dans le problème que vous avez eu à traiter sur l'EPR ?

## **Roland LAGARDE**

Pourquoi cette question est relativement centrale ? D'abord parce qu'elle est intervenue plusieurs fois de façon très différente et de façon plus ou moins masquée. Il est quand même important dans cette affaire, par exemple, au point de vue du fait que nos concitoyens soient bien conscients de ces problèmes, qu'effectivement cette nouvelle donnée qui apparaît soit mieux connue, plus connue en particulier des politiques ou des décideurs locaux. Nous avons vu d'ailleurs à ce niveau que bien souvent au niveau des régions la conscience des élus régionaux était plus forte sur ces questions qu'elle ne l'était globalement au niveau national. Ce qui fait que les gens définissaient une politique, ce qui veut dire aussi que par rapport à cela la situation ne peut plus être celle qui était dans les années 70 ou 80, au moment où nous avons fait le programme. Ce qui veut donc dire que la décision publique dans ce domaine est effectivement, et c'est bien normal, conditionnée par cette nouvelle donnée. Tout ce que je voulais dire, c'est que nous ne pouvons plus l'ignorer maintenant. Or, au niveau des débats, cela a été quand même un peu le trou noir.

## **Monique SENE**

Au niveau du débat, en fait, certes, ce sujet était certainement important, mais il n'a pas été traité. Il n'était pas traité dans le dossier de l'exploitant, il n'était pas traité dans le dossier de la DGEMP et il était à peine effleuré dans les ensembles des cahiers d'acteurs. Effectivement, les cahiers d'acteurs se sont groupés sur ce que la DGEMP disait et sur ce que le dossier de l'exploitant contenait. C'est vrai que personnellement, dans notre rapport, nous avons quand même parlé du coût du combustible justement et quel était son poids, je suis d'accord sur cela, mais honnêtement c'est sorti de certaines questions et ce n'est pas si évident que cela à traiter. Nous pourrions faire un débat public sur le sujet parce que, ce que nous n'avons pas traité, c'est quand même la politique énergétique. Or, c'est ce que tout le monde disait, avant de faire ce débat sur l'EPR ou de faire ce débat sur les déchets, il fallait commencer par le début et le début c'était quand même cela.

## **Une intervenante**

Je représente un groupe d'habitants du Nord Cotentin. Nous avons quelque chose à dire par rapport au débat bien sûr puisque nous habitons là-bas. Nous avons eu les radars autour de La Hague pour nous éviter de pouvoir être les victimes d'attentats et cela nous pose problème. Je vais vous lire un texte relativement bref qui a été fait par notre groupe.

Les habitants du Nord Cotentin, qui avaient interpellé les protagonistes du débat en novembre dernier, constatent que les difficultés rencontrées pour débattre, liées au secret défense, posent des

questions générales qui s'adressent finalement à notre conscience personnelle. L'AIEA et la communauté internationale reconnaissent maintenant qu'il y a un lien direct entre énergie nucléaire civile et énergie nucléaire militaire, que le nucléaire civil permet de fabriquer la bombe atomique. Le nucléaire est déterminé par des questions liées à la défense et à la guerre en général. Ces questions doivent être abordées également lorsque nous débattons du nucléaire. Elles sont en tout cas, pour nous qui habitons près des installations nucléaires, incontournables.

Premièrement, est-ce parce que nous n'aimons pas prendre conscience des risques d'attentats qu'ils ne peuvent exister ?

Deuxièmement, est-ce les bombes de la dissuasion nucléaire, les radars près de La Hague qui nous protègent efficacement des attentats kamikazes et non kamikazes ?

Avons-nous quitté la spirale des guerres, une guerre entraînant une autre, par les traumatismes et les injustices qu'elles créent ?

Serons-nous, ici dans La Hague, les prochaines victimes de cette spirale infernale ? Pourquoi ne pas prendre au sérieux l'avertissement d'Einstein qui a participé à la fabrication de la bombe atomique ? Si l'humanité ne se débarrasse pas des armes nucléaires, les armes nucléaires détruiront l'humanité.

Si le droit international n'est pas respecté, comment ne pas comprendre que chaque pays veuille détenir la bombe atomique et la fabrique en secret, comme nous l'avons fait aussi en France après la deuxième guerre mondiale ?

Il nous faut plus de discussions, plus de transparence, plus de débats.

En conclusion, nous aimerions que cette question soit soulevée : est-il possible d'exporter cette technologie proliférante avec une logique économique et de laisser dans l'ombre les problèmes de la défense nationale ? Se baser sur l'équilibre de la terreur pour assurer notre sécurité suppose que l'être humain soit toujours raisonnable, logique, conscient. Nous savons que ce n'est pas le cas et nous nous réveillons péniblement de ce rêve. Il n'est peut-être pas trop tard pour réfléchir à notre sécurité en prenant en compte le caractère très particulier de ces armes et l'intuition d'Einstein. Du Nord Cotentin, nous attendons que ces questions soient abordées avec logique et franchise.

**Jean-Luc MATHIEU**

Merci.

### **Un intervenant**

... mais dire que la force de frappe française a été développée par le secret est complètement faux. On ne peut pas laisser dire des choses pareilles. Pour le reste, évidemment personne ne souhaite s'envoyer des bombes sur la figure. Nous sommes tous d'accord ! Mais il ne faut pas dire des choses totalement inexacts.

## **Jean-Luc MATHIEU**

Je pense que nous allons clore ici ce débat. Je voudrais terminer par une parole importante. Depuis quatre mois, vous voyez dans ces réunions sur les tribunes nos collègues d'EDF, un certain nombre d'experts, nous-mêmes, mais il faut savoir que pour que ceci fonctionne beaucoup de gens travaillent avec un extraordinaire dévouement et ne sont pas visibles. Ils sont derrière les machines, ce sont eux qui font les projections, ce sont eux qui assurent le bon fonctionnement des micros, pas toujours, mais je tiens quand même à les remercier, c'est grâce à eux aussi que ce débat s'est tenu.